



leo lagrange
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

MULTI-ACCUEIL

« LE TEMPO »

ACTIVITÉ 2024

Transmis à la collectivité le 30 avril 2025 conformément aux obligations réglementaires



SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ	3
1.1.	Présentation du rapport	3
1.2.	Caractéristiques du contrat	3
1.3.	Le service et son implantation	3
1.4.	Règlement de fonctionnement	4
1.5.	Les partenariats	4
1.6.	Les ressources humaines affectées au service	5
1.7.	les moyens matériels	7
1.8.	Les contrats de maintenance	8
2.	LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	9
2.1.	L'activité	9
2.2.	La tarification	12
2.3.	Analyse de l'activité	13
3.	LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE	18
3.1.	Mode de pilotage de la délégation	18
3.2.	Qualité des prestations proposées	18
4.	LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION	22
4.1.	Méthodes et éléments de calcul	22
4.2.	Éléments du compte de résultat	23
5.	DOCUMENTS ANNEXES	24
5.1.	Compte de résultat avant répartition des excédents	24
5.2.	Compte de résultat après répartition des excédents	25
5.3.	Compte de résultat – Présentation CERFA	26
5.4.	Comparatif prévisionnel – compte de résultat	27
5.5.	Biens immobilisés acquis par le délégataire	28
5.6.	Inventaire des biens acquis par le délégataire	29
5.7.	Projet d'établissement	30
5.8.	Dossier CAF	31
5.9.	Contrats d'entretien et de maintenance	32
5.10.	Contrats fournisseurs supérieurs à 10 000 €	33

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce rapport couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La Ville de Dijon a décidé de confier, en Délégation de Service Public, la gestion du Multi-Accueil « Le Tempo » à la SAS Léo Lagrange Petite Enfance BFC, pour la période du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Ce rapport a été rédigé par Madame Émilie Carron directrice du multi accueil.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2025.

RAPPEL DE L'OBJET DE LA MISSION DÉLÉGUÉE :

La Ville de Dijon confie à Léo Lagrange, à titre exclusif, la gestion par affermage du Multi-Accueil « Le Tempo », dont la capacité d'accueil est de 20 places en journée.

La structure propose à la fois, un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

Le gestionnaire s'engage à assurer, en permanence, la gestion de l'établissement et l'accueil du public. Il assure une exploitation qui s'intègre dans le cadre de la politique de la commune en matière de Petite Enfance et respecte les objectifs du Contrat Enfance conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

1.3. LE SERVICE ET SON IMPLANTATION

Le multi accueil Le Tempo se situe au Sud-ouest de Dijon, dans le quartier Chevreul-Parc qui s'étend :

- du Nord au Sud : de la place Wilson au Parc de la Colombière
- et de l'Est à l'Ouest : de la voie ferrée qui borde le Canal de Bourgogne à la rue d'Auxonne.

Le quartier Chevreul-Parc fait partie des 9 grands quartiers dijonnais. Il regroupe 9 IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) : Docteur Lavalley (403), Lentillères (701), Petites Roches (702), Mansart (703), Abattoirs (704), Castel (801), Stéarinerie (802), Carrousel (803), Greuze (804).

D'un point de vue démographique, le quartier accueille 21 952 habitants (recensement 2019).

Le quartier présente un niveau de vie globalement supérieur à la moyenne dijonnaise et concentre, parmi sa population active, une proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieure à la moyenne dijonnaise.

Toutefois, il existe des disparités marquées entre les IRIS du quartier, certains secteurs se caractérisant par un niveau de vie faible (**Mansart, Greuze et Stéarinerie**) et regroupant de nombreux allocataires CAF en situation financière précaire.

La structure a une capacité d'accueil de 20 places en journée depuis septembre 2019 et est ouverte de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi. Elle accueille les enfants à partir de 2 mois ½ jusqu'à la fin de leur troisième année.

1.4. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications.

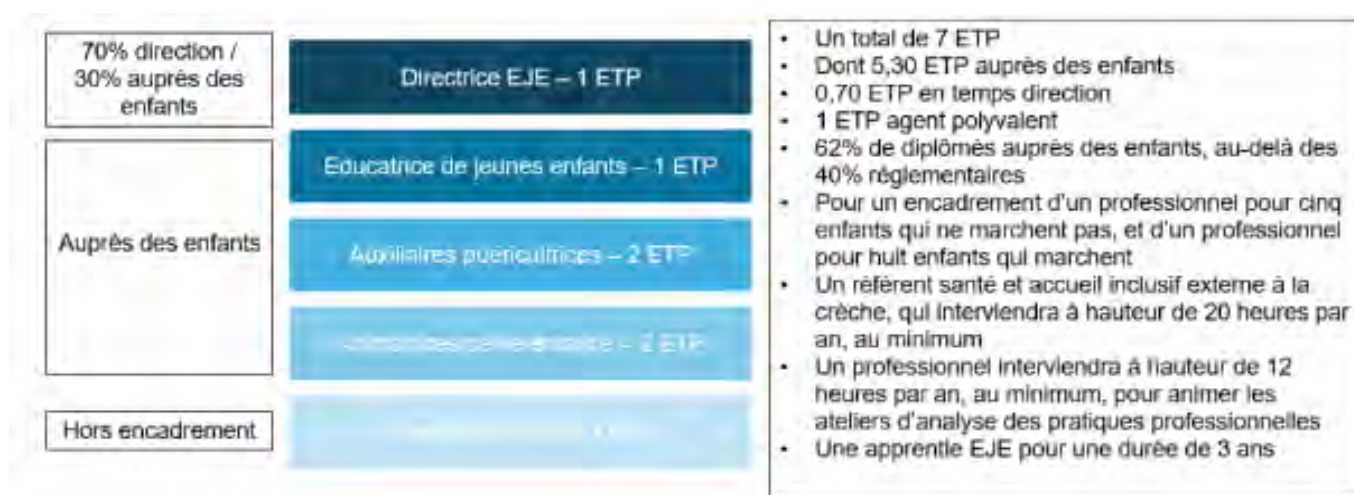
1.5. LES PARTENARIATS

PARTENAIRES	ACTIONS	INTÉRÊTS
Maison d'Education Populaire	Actions parentalité Accompagnement des parents Projets en communs : fêtes, soirées jeux...	Accompagnement global des familles Propositions d'actions complémentaires Orientation facilitée Implication sur le quartier
Ecoles	Carnaval, cafés parents et adaptations des enfants en juin	Facilite le rapport des parents à l'école et l'adaptation des enfants Créer des liens avec les partenaires Collaborer pour le bien-être des enfants
PMI et Espace Solidarité Familles	Liens par rapport aux enfants accueillis (orientations, liens avec les parents, observations...), diffusion d'informations...	Accompagnement global, prévention, orientation, connaissance de la famille ...
Maison des 1000 jours	Ateliers à destination des parents Co construction du programme avec les professionnels du quartier	Crée du lien entre les parents et avec des partenaires ou intervenants Accompagnement et soutien à la parentalité Apport aussi pour les professionnelles du multi accueil et valorisation des compétences
CADA	Ateliers parentalité au foyer Création d'un lien de confiance	Accompagnement et soutien à la parentalité Création du lien de confiance Facilite la venue des parents au multi accueil et à la MEP Echanges avec les professionnels du CADA

PARTENAIRES	ACTIONS	INTÉRÊTS
Ville de Dijon	Planification et coordination de l'offre Financements Facilitation de l'accès pour les familles (guichet unique et commission d'admission) Mise à disposition des locaux et infrastructures Diffusion des informations à destination des parents Comptes rendus et échanges réguliers sur le suivi et le pilotage de l'activité Partages sur les activités proposées et invitations aux conseils de parents et fêtes	Liens, partenariat Suivi de l'activité Ancrage Territorial de la structure Adaptation de l'offre aux attentes des familles Dijonnaises

1.6. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU SERVICE

1.6.1. ORGANIGRAMME DU PERSONNEL



1 RSAI infirmière puéricultrice - 30 H ANNUELLES

15 H d'APP ANNUELLES

1.6.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

Les professionnelles de la structure travaillent sur la base hebdomadaire de 35 heures, avec une modulation possible grâce à l'annualisation du temps de travail. Dans l'équipement, on recense un vestiaire avec des sanitaires et un lavabo.

Pour les pauses, les professionnelles ont à disposition une table et des chaises dans la salle repas des enfants, un micro-onde, des couverts et un frigo dans la cuisine.

Elles peuvent aussi s'installer à la cuisine de la MEP.

Elles ont du mobilier extérieur pour les beaux jours.

Des tables et bancs sont aussi présents dans les espaces extérieurs de la MEP.

Les normes de sécurité sont respectées. Des exercices d'évacuation sont effectués deux fois par an.

La Convention Collective Nationale de l'Animation est appliquée au sein du Multi-Accueil, ce document est accessible aux professionnels.

Une ligne budgétaire « bien-être » des professionnels est prévue chaque année.

1.6.3. FORMATION ET MOUVEMENT DU PERSONNEL

La directrice du multi accueil est devenue coordinatrice petite enfance et référente de la Maison des 1000 jours le 17/11/2023 pour une durée de 9 mois avec un avenant à son contrat de travail.

Anabelle Russo EJE la remplace depuis le 18/12/2023.

Mme Russo a finalement fait le choix de retourner à son poste d'EJE à Jean Jaurès à son retour de congé maternité en septembre 2024, concordant avec le souhait de Mme Carron Emilie de reprendre son poste de directrice dès septembre 2024.

Une animatrice ayant obtenu son diplôme d'Auxiliaire de puériculture a démissionné pour un poste d'auxiliaire que nous n'avions pas à lui proposer en interne.

Une animatrice à temps partiel de Jean Jaurès a été embauchée en CDI temps plein en janvier 2024.

Une auxiliaire passera sa VAE EJE en 2025. Elle est accompagnée dans son parcours par Léo Lagrange et l'EJE du Tempo.

L'apprentie EJE a fini son apprentissage début Juillet.

Léo Lagrange propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir un niveau de qualification permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Chaque année, un plan de formation est mis en place, faisant suite aux entretiens annuels menés par la directrice dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

- L'EJE a suivi une formation le 27 et 28 juin 2024 sur le développement du langage à Dijon et le 7 et 8 octobre sur les mille jours avec Grappe Innovation à Lyon.
- L'équipe a travaillé le projet pédagogique et notamment le réaménagement extérieur avec la référente pédagogique de Léo Lagrange le 26 juillet 2024.
- L'agent a suivi une formation HACCP avec API en juin 2024 à Genlis.
- L'auxiliaire en VAE EJE a eu des temps de formation et de regroupement régulièrement sur Lyon et d'autres en visio (environs 60h).
- La directrice a des temps de travail en réseau 1 fois par trimestre.
- L'apprentie EJE a pu suivre une initiation au « dunstan baby language » au sein de la Maison des 1000 jours et animé un atelier sur la récupération dans le jeu.
- L'EJE a animé un atelier sur le jeu au sein de la Maison des 1000 jours.

1.6.4. L'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN 2024

En cours de formation EJE	4 (1ère et 2 ^e année)
En cours de formation AP	0
En cours de formation CAEPE	1
Autre	2 collégiens

1.7. LES MOYENS MATERIELS

1.7.1. LES LOCAUX

Pour l'exécution de ses missions, la commune a confié au délégataire les locaux et les meubles dont elle est propriétaire et qui constituent l'équipement :

- Le bâtiment ;
- Les matériels et équipements décrits dans l'inventaire (cf. détail dans le paragraphe 5.3).

1.7.2. L'ÉQUIPEMENT

Le Multi-Accueil est ouvert depuis 1975. La gestion est confiée à Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1er septembre 2019.

Les locaux du Multi-Accueil sont implantés dans les locaux de la MEP « Le Tempo », créé en 1969. Le bâtiment fait plus de 850 m².

La structure a une superficie de 138.27 m² : elle dispose de deux salles de vie, d'une chambre pour les bébés et d'une chambre pour les plus grands. Cette dernière servant aussi de salle de vie en dehors du temps de sieste.

Deux lignes de bus sont à proximité L6 et B12.

Le parc de la Colombière est situé à proximité de la structure.

Trois écoles, une résidence sociale et un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) sont également proches de la structure, ainsi que l'Espace Solidarité Familles du Parc.

La structure a été rénovée (sols, murs et changement des fenêtres et volets) en 2022.

L'entretien des espaces de vie et des espaces extérieur est régulier.

Un projet de rénovation du jardin est en cours.

La structure investit chaque année dans du matériel pédagogique et dans le mobilier en fonction des besoins et usures des équipements présents.

Depuis 2019 début de la gestion par Léo Lagrange, de nombreux investissements ont été réalisés après accord de la ville :

- Structure de motricité modulable en bois
- Placards de rangement
- Meubles muraux de rangement
- Canapé et tapis pour enfants
- Lave-linge et sèche-linge
- Des casiers neufs ont été installés
- Un VAPODIL a été acheté avec une aide de la CAF
- Un visiophone a été installé et la porte d'entrée sécurisée

1.8. LES CONTRATS DE MAINTENANCE

Vous trouverez en annexe les contrats des maintenances pour l'année 2024.

2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1. L'ACTIVITÉ

SERVICE PROPOSÉ

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Le Tempo » propose un service aux familles de la commune.

Léo Lagrange Petite Enfance Bourgogne-Franche-Comté s'engage à proposer un service ouvert à tout type de public, en respectant l'égalité de traitement.

En matière d'accueil du public, le gestionnaire s'engage à :

- Répondre aux besoins locaux de demande de garde ;
- Adapter l'accueil, en fonction des spécificités des familles, sans condition d'activité professionnelle ;
- Assurer un accueil de qualité : personnel qualifié, règles d'hygiène et de sécurité ;
- Favoriser l'implication des usagers ;
- Favoriser le lien social dans le quartier et entre les usagers.

TYPES D'ACCUEILS

➔ L'ACCUEIL RÉGULIER

La ville a la maîtrise des attributions de 20 places d'accueil régulier. Un dossier doit être déposé sur le site de la ville pour toute inscription. 2 places sont réservées pour le dispositif AVIP.

Tous les enfants sont dijonnais et inscrits sur le site de la ville.

Un contrat est établi entre la structure et les parents. Il précise les jours et heures d'accueil.

➔ L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Nous proposons des heures de garde aux familles ayant besoin d'un accueil ponctuel. L'inscription est validée en fonction des disponibilités et la tarification est établie à hauteur des heures réservées. Cet accueil est souple et ne nécessite pas d'exigence de régularité dans le temps. Une inscription auprès de la mairie est obligatoire depuis 2019.

La majorité des enfants vient au moins deux demies journées par semaine.

➔ L'ACCUEIL D'URGENCE

L'accès à l'accueil d'urgence est conditionné aux raisons suivantes :

- Les parents dont l'absence de mode de garde pourrait entraîner un renoncement à un stage ou à un emploi ;
- Des situations familiales exceptionnelles (raisons de santé, accouchement, séparation, etc...), imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant ;
- Une indisponibilité non prévue du mode de garde habituel ;
- Les demandes des partenaires sociaux (Protection Maternelle Infantile, Conseil Général Départemental, etc...).

L'accueil d'urgence est un accueil limité dans le temps, renouvelable selon la situation.

La directrice, en lien avec les partenaires, évalue le caractère d'urgence de la situation. Elle décide de l'attribution (ou de la non-attribution) d'une place d'urgence.

LABELLISATION AVIP

La structure s'est inscrite dans la démarche de labellisation AVIP depuis 2020 ; Crèche à vocation d'insertion professionnelle.

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle ont une double mission :

- Réserver une place en crèche pour de jeunes enfants (0-3 ans) dont les parents sont sans emploi,
- Accompagner ces parents vers l'emploi ou la formation professionnelle (dispositif PAR)

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des chefs de famille monoparentale dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

En 2024, 11 enfants dont 7 issus du CADA ou des résidences sociales, ont intégré ce dispositif pour 3896 heures facturées, soit 34 % des heures facturées de 2024.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

→ LES SPÉCIFICITÉS DE CE MULTI-ACCUEIL

Le multi accueil est avant tout une structure de quartier et accueille donc une majorité de famille vivant le quartier Chevreul Parc.

Nous avons une mixité sociale et culturelle importante due à la configuration du quartier.

Depuis le nouveau système d'attribution des places, nous observons une plus grande mixité sociale due à l'accueil de plus de familles de classe moyenne.

Les familles ont toujours eu une place importante au Tempo. Des ateliers, sorties et café ou repas parents sont régulièrement proposés ainsi que des projets avec des intervenants extérieurs.

Nous travaillons également en lien avec les partenaires du quartier pour accompagner au mieux les familles : PMI, écoles, CADA, AS...et avons la chance d'avoir la MEP dans les locaux.

Les familles les plus « fragiles » bénéficient des services proposés à la MEP si nous les accompagnons ou si elles connaissent un salarié de la MEP. Ce travail de lien est nécessaire si nous voulons faciliter l'accès à ces services pour les familles du CADA....

Les familles accueillies en 2024 ont pu bénéficier des ateliers proposés à la Maison des 1000 jours. Nous avons pu remarquer qu'il s'agissait surtout des familles du CADA que la référente connaissait (rencontres au sein de la résidence ou familles du multi accueil) Ces familles ne s'inscrivaient pas par elles-mêmes et ne se sentaient pas à l'aise pour participer à tout.

Le projet PAR spécifique à la structure a permis l'accompagnement d'une dizaine de familles en 2024 : retour à l'emploi, formations, autonomie, recherche de logement, inscriptions en ALSH...

La référente a pu accompagner des mamans dans un salon de l'emploi. 3 ont retrouvé un emploi en 2024.

→ OUVERTURE DU SERVICE

La structure a ouvert 226 jours.

Fermetures :

Eté	29/07 au 23/08
Noël	23/12 au 27/12
Fermetures pédagogiques	26/07 et 26/08

2.2. LA TARIFICATION

La structure est financée par la participation des familles, complétée par une prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales (ou d'autres organismes) et par une subvention de la Ville de Dijon.

LE TARIF HORAIRE

Ce principe de tarification est le même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

Un tarif horaire est établi en fonction du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Il dépend de la composition de la famille et de ses revenus imposables (justificatifs demandés lors de l'inscription).

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition.

Les tarifs perçus sur les usagers sont les tarifs PSU (Prestation de Service Unique) de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, selon un barème national des participations familiales.

Réévalué annuellement en janvier. Ceci est applicable pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans

PLANCHER ET PLAFOND POUR L'ANNÉE 2024

- Ressources mensuelles plancher : 765.77
- Ressources annuelles plafond : 6000 €
- Taux horaire = revenu mensuel N-2 x taux d'effort ;
- Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants par foyer.

Plancher / Plafond		
Critères d'application du pourcentage		
☐ Tous les critères	☒ Nombre d'enfants à charge	
	Prix Min	Prix Max
= 1	0.47	3.71
= 2	0.40	3.10
= 3	0.32	2.48
De 4 à 7	0.24	1.86
De 8 à 99	0.16	1.24

Ces tarifs incluent le prix des repas et collations fournis aux enfants, ainsi que les couches et le lait.

La facturation est établie en début de mois ; elle doit être acquittée avant le 20 du mois en cours.

Il est proposé aux familles différents types de règlements : chèque, CESU, espèces ou prélèvement bancaire. En cas de difficulté de paiement, les parents peuvent prévenir la directrice pour trouver la solution la plus adaptée.

2.3. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Taux d'occupation	71.4 %
Nombre d'enfants accueillis	48
Nombre d'enfants à besoin particulier	1
Nombre de familles	45
Taux d'occasionnel	20.6 %
Tarif horaire moyen	1.12
Taux de facturation	104 %
Nombre de familles sous le seuil de pauvreté	31

2.3.1. MOUVEMENTS DES ENFANTS DE JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Entrées du mois	0	1	0	0	0	0	5	1	4	3	3	2
Sorties du mois	0	0	0	0	0	0	19	1	1	0	0	0

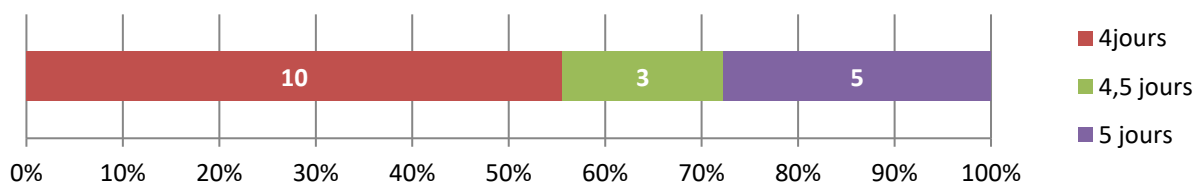
2.3.2. LE TAUX DE FRÉQUENTATION MENSUEL

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total 2024
Taux d'occupation	67 %	68 %	77 %	68 %	79 %	82 %	53 %	30 %	62 %	63 %	74 %	65 %	71 %
Heures facturées	3120	2818	3200.50	2815	2812.50	3218	2084.50	229	2533	2836.50	2740.50	2233.50	30641
Heures réalisées	2817	2715.50	3074	2716.50	2702	3107	2033.50	227	2480.50	2759.50	2660	2081.50	29374

2.3.3. LES USAGERS DU SERVICE EN %

Nombre de familles monoparentales	7
Dont celle en activité professionnelle	1
Niveau de revenus	
Nombre de familles ayant des revenus inférieurs à 1000€/ mois	29
Nombre de familles ayant des revenus entre 1000 et 1500€/mois	4
Lieu d'habitation	
Quartier Chevreuil	41
Autres quartiers	4
Situation professionnelle familles bi parent	
Aucun parent ne travaille	16
Un parent travaille	15
2 parents travaillent	14

LA RÉPARTITION DES CONTRATS



2.3.4. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

ATELIERS PARENTS/ENFANTS

Comme tous les ans, nous avons proposé régulièrement des temps de partage entre parents et parents enfants.

Les cafés parents et ateliers ont lieu le matin de 9h à 10h10.

Les cafés sont animés par les professionnelles et par la RSAI. Il peut y avoir un thème en fonction des besoins repérés ou des demandes des parents ou pas de thème pour que les parents puissent aborder ce qu'ils souhaitent.

Les ateliers proposés varient : motricité, patouille, transvasements, sorties

Nous essayons de donner des idées d'ateliers aux parents mais aussi de véhiculer des messages et d'accompagner les parents dans leur parentalité : bienveillance, valorisation de l'enfant, communication ...

Des sorties au parc avec des parents ont été proposées régulièrement ainsi que des sorties piscine. Ces sorties sont appréciées par les enfants mais aussi les parents.

Des ateliers éveil musical avec Malika Marchand ont eu lieu, certains avec la participation des parents.

Les parents et les enfants ont pu participer à des ateliers bien être avec Art'mel : yoga, massages, relaxation ...

Un projet argile a continué dans la continuité de celui de l'année passée.

Julia Morlot a proposé différents ateliers parents enfants autour du modelage de l'argile : faire des empreintes, peindre avec l'argile, modeler, créer...

Tout au long de l'année, des événements ayant pour objectifs de faire vivre le quartier et de favoriser les liens parents enfants sont organisés.

En mars a eu lieu la semaine de la petite enfance. Le thème « Viens je t'emmène » a réuni des parents et les enfants pour des sorties : marché, parc, jardin, et des ateliers lectures et cuisine. Une belle participation des parents.

Fête de l'été a eu lieu le 3 juillet au sous-sol de la MEP à cause d'une météo capricieuse. Un groupe de musique d'une ancienne maman a animé cette fête pour laquelle la totalité des familles a participé.

Une association de zoothérapie a proposé un atelier, l'équipe a installé différents ateliers et un goûter.

En septembre, nous avons organisé des installations artistiques avec ECLA, Agir pour la petite enfance. Des installations au sous-sol de la MEP et au sein de la maison des 1000 jours ouvertes aux parents du multi accueil, du quartier mais aussi de toute la ville de Dijon (informations diffusées par les coordinatrices petite enfance de la ville via les KIDIZZ des crèches dijonnaises et par les partenaires notamment de la maison des 1000 jours).

En octobre, la tournée solidaire Léo Lagrange s'est arrêté au Tempo avec un spectacle à destination des enfants sur l'Afrique.

La fête du quartier a eu lieu en Octobre au jardin des Verriers. Cette fête est l'occasion de réunir les équipes, les partenaires et bénévoles et de revoir des anciennes familles.

En novembre, la CAF a financé la semaine de la parentalité. Différents ateliers ont été proposés au sein du multi accueil et de la Maison des 1000 jours. Nous avons proposé des temps bien être avec Art'mel, des temps musique et relaxation avec la Compagnie Nova, des ateliers d'éveils artistiques et culturels avec Viviana.

La fête de Noël a eu lieu le vendredi 9 décembre après-midi au sous-sol de la MEP. Une artiste a proposé un spectacle de magie après le goûter.

SOUTIEN AUX PARENTS

➔ RENFORT DE COMPÉTENCES

Un ergothérapeute intervient 2h tous les 2 mois en observation sur le terrain dans un souci de prévention de renfort de nos compétences.

Le RSAI intervient au moins une fois / mois et propose des rencontres individuelles avec des parents pour les visites d'entrée mais aussi sur sollicitation de l'équipe ou des parents.

Elle anime aussi des cafés parents sur des thématiques santé, prévention, parentalité.

➔ LES ATELIERS DE LA MAISON DES 1000 JOURS

2.3.5. EN 2024 LES PARENTS ONT PU PROFITER DES ATELIERS PROPOSÉS AU SEIN DE LA MAISON DES 1000 JOURS.

Des thématiques variées adaptées aux besoins repérés par les professionnelles et les partenaires du quartier.

Des professionnelles de l'équipe ont pu animer ou participer à des ateliers.

➔ LES ATELIERS AU CADA

Une professionnelle du multi accueil, la référente de la maison des 1000 jours et la référente famille de la MEP intervenaient à raison d'une matinée tous les mois au sein de la résidence des Verriers auprès des mamans en demande d'Asile et leurs enfants.

L'occasion de créer du lien, de rompre l'isolement et de faire de la prévention et du soutien à la parentalité auprès de ces publics fragiles.

3. LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

3.1. MODE DE PILOTAGE DE LA DÉLÉGATION

Le pilotage de la mission doit permettre à la commune de Dijon et à Léo Lagrange Petite Enfance BFC de définir et d'ajuster les objectifs opérationnels. Le comité de pilotage est un espace pour :

- Assurer une meilleure information sur l'évolution de l'action ;
- Ajuster les actions si nécessaires ;
- Évaluer que l'action menée est toujours cohérente avec la politique locale ;
- Examiner les demandes d'amélioration des installations et du fonctionnement.

Plusieurs personnes peuvent participer au comité de pilotage : les élus, les membres représentant le délégataire : le Délégué Territorial Petite Enfance ou Coordinatrice, la Directrice de la structure, la PMI, la CAF et partenaires.

Le dernier comité de Pilotage a eu lieu le 23 mai 2024.

3.2. QUALITÉ DES PRESTATIONS PROPOSÉES

3.2.1. QUALIFICATION DU DÉLÉGATAIRE

La Fédération Léo Lagrange s'inscrit avec force dans l'économie sociale et solidaire. Elle se veut au service de l'Homme et de son Environnement.

Pour Léo Lagrange, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) seront toujours plus qu'une simple offre de services de garde d'enfants.

L'enjeu éducatif est central : le rapport des 1000 premiers jours le démontre, les premières années sont essentielles dans le développement de l'enfant et sa vie future.

Les EAJE constituent des lieux de vie dynamiques essentiels pour la vie sociale et économique des territoires, des parents et des habitants. Les EAJE portent donc un projet social à construire en concertation.

Il est primordial pour nous d'accueillir et d'impliquer les familles au quotidien. Les temps du matin et du soir permettent d'évaluer en continu la satisfaction des usagers et leurs besoins.

Des temps forts et des outils viennent en complément.

La charte Nationale d'accueil du jeune enfant leur est présenté lors de l'inscription et est affichée à l'entrée de la structure.

LE CONSEIL DE PARENTS :

Nous organisons des repas parents afin de faciliter leur venue (temps de pause pour les actifs et moyen de garde pour tous). Ces moments conviviaux facilitent les échanges et permettent la création de liens entre parents. Sont invités les partenaires, les représentantes de la ville et l'élue petite enfance, les collègues de la MEP et les parents.

Parfois, les parents cuisinent, ce qui les valorisent.

JOURNAL DE LA STRUCTURE

Tous les vendredis, nous envoyons aux familles un petit journal, avec un résumé de ce que leur(s) enfant(s) a(ont) fait dans la semaine : des recettes, des citations, ainsi que les dates à retenir. Les parents apprécient ce lien entre la structure et la maison.

KIDIZZ

Depuis septembre 2018, nous proposons aux familles l'outil Kidizz, qui leur permet d'avoir des informations et des photos sur une application numérique sécurisée. Cet outil est apprécié.

ARMOIRE À JEUX ET LIVRES, DONS DE VÊTEMENTS :

Nous avons installé une armoire à l'entrée de la structure avec des jeux et livres que les parents peuvent emprunter. Ce projet fait suite au constat que certains enfants n'avaient pas de livres et jeux chez eux. Certains s'en saisissent et les enfants sont demandeurs.

Des parents donnent des habits et d'autres en prennent. Une vraie solidarité existe surtout depuis le COVID. Nous avons des meubles à tiroirs avec des vêtements classés par âges.

En été, nous faisons une sorte de vide dressing à l'extérieur sur les matins pendant une semaine. Certains parents n'oseraient pas se servir sans ce système.

3.2.2. QUALIFICATION DES PERSONNELS

Tous les ans, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), des entretiens individuels ont lieu entre chaque salarié et son N+1.

Ces entretiens ont pour objectifs :

- D'évaluer les compétences du salarié ;
- D'évaluer l'atteinte des objectifs et de définir ceux de l'année à venir ;
- De prendre connaissance des souhaits de mobilité des personnes ;
- De récapituler les souhaits de formation.

En fonction de la GPEC, trois plans de formation sont proposés annuellement (en février) à tous les salariés :

- Plan fédéral de formation ;
- Plan régional de formation ;
- Formations par le biais d'Uniformalion.

3.2.3. RENFORT DE COMPÉTENCE POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

Afin de renforcer l'intervention des professionnelles et enrichir les compétences individuelles, nous faisons appel à des spécialistes possédant des compétences spécifiques. L'approche pluridisciplinaire permet d'enrichir et d'améliorer les conditions d'accueil proposées au public :

LE PSYCHOLOGUE

Il intervient pour l'analyse des pratiques professionnelles. Il rencontre l'équipe une fois par mois.

L'ERGOTHÉRAPEUTE

Elle intervient environs 5h par an en matinée sur des temps d'observation et des ateliers.

L'ergothérapeute propose des ateliers adaptés aux observations et demandes de l'équipe. Elle peut aussi recevoir des parents avec la directrice si des soucis sont repérés (oralité notamment).

Elle a accompagné 2 sorties à la piscine avec les parents et les professionnelles.

LE RSAI : RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF

Vanessa Blanchet, infirmière de puériculture diplômée d'état, est embauchée en tant que référente santé au sein des structures petite enfance Léo Lagrange de côte d'or depuis Juillet 2022 et intervient pour 30h par an au Tempo selon les missions demandées dans le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021.

Elle organise des visites pour les plus petits ou sur demande de l'équipe, propose des cafés parents, des RDV individuels ou avec la directrice en fonction de certaines problématiques, et revoit les protocoles avec les professionnelles.

3.2.4. OUTILS DE MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

LA FRÉQUENTATION :

La fréquentation a été relativement bonne en 2024 malgré une diminution du taux de fréquentation.

Nous avons eu moins de demandes d'occasionnels, plus d'absents et des familles fragiles avec des difficultés à venir régulièrement.

De plus la rentrée de septembre a été plus calme que les autres années avec des adaptations tardives plusieurs fois retardées par les parents (familles fragiles et parents ayant des difficultés à se séparer).

En septembre nous n'étions pas complets et des déménagements ou désistement ont eu lieu avant janvier.

Les parents se sont un peu moins investis en 2024 mais un noyau a commencé à se recréer au printemps.

Les parents ont bien participé aux événements et aux conseils de parents mais moins que les années précédentes.

Les parents étaient moins disponibles (mamans en formation...) et ont exprimé un besoin de prendre du temps pour eux en dehors de la structure. De ce fait, des mamans ont commencé à se réunir entre elles à la MEP sans professionnels.

L'APPLICATION KIDIZZ

95% des familles suivent les actualités Kidizz. Une professionnelle est en charge de suivre les inscriptions et d'aider les parents si besoin.

La directrice et l'EJE s'occupent des publications ainsi que l'auxiliaire en VAE EJE.

Les freins identifiés :

- Irrégularité des accueils : Les familles en occasionnel qui viennent très rarement ne l'utilisent pas.
- Autres : quelques rares familles ne souhaitent pas y avoir accès.

AUTRES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE

- Les parents s'impliquent toujours de façon importante : participation aux sorties, ateliers, relation de confiance avec l'équipe...
- La qualité du lien parents/professionnels dans les relations pluriquotidiennes avec les familles, notamment au moment des transmissions à l'arrivée et au départ de l'enfant.
- Le nombre et l'implication des partenaires : PMI, écoles, MEP...
- L'orientation par les partenaires
- La fidélité des familles qui reviennent pour les fratries
- La fidélité de l'équipe (peu de départ ou alors pour une évolution professionnelle)
- Des professionnelles qui montent en compétences et se forment

4. LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

4.1. MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux et cinq SAS.

Ces établissements régionaux et SAS sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc la SAS Léo Lagrange Petite Enfance BFC qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis-à-vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions au niveau les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

4.2. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique versée par la CAF ou la MSA.

CHARGES

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes** qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- **Les charges calculées** affectées au contrat ;
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes

Les charges directes, elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc...

Les charges calculées, il s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

Les charges réparties sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté. Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels et de contrôle de gestion.

5. DOCUMENTS ANNEXES

5.1. COMPTE DE RÉSULTAT AVANT RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Cf. ci-après

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Exercice clos le : 31/12/2024
DIJON LE TEMPO	

COMPTE DE RÉSULTAT - AVANT REPARTITION DES EXCEDENTS

	01/01/2024-31/12/2024	01/01/2023-31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des usagers	34 226	30 050
Participation de la collectivité	155 773	147 845
Prestations de services	229 057	223 121
- dont Bonus Territoire	35 157	35 157
Autres prestations	-	300
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	419 056	401 316
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	4 860	2 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 039	6 374
Cotisations	-	-
Autres produits	11 498	9 832
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	440 454	419 523
CHARGES D'EXPLOITATION		
Alimentation	17 830	17 679
Depenses activités	14 197	16 437
Produits d'entretien - Hygiène	4 223	4 631
Redevance locaux	49 036	33 354
Entretien et maintenance	3 794	2 859
Rémunération du délégataire	19 664	18 514
Autres achats et charges externes	11 112	23 193
Impôts, taxes et versements assimilés	25 575	26 032
Salaires et traitements	187 768	196 511
Charges sociales	45 129	43 441
Autres charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 369	17 024
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	78
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	400 697	399 754
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	39 757	19 769
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (5)	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-	-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	39 757	19 769

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Exercice clos le : 31/12/2024
DIJON LE TEMPO	

COMPTE DE RÉSULTAT - AVANT REPARTITION DES EXCEDENTS

	01/01/2024-31/12/2024	01/01/2023-31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (IX)		-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	440 454	419 523
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	400 697	399 754
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE	39 757	19 769
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	39 757	19 769
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EV		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

5.2. COMPTE DE RÉSULTAT APRÈS RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Cf. ci-après

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Exercice clos le : 31/12/2024
DIJON LE TEMPO	

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

	01/01/2024-31/12/2024	01/01/2023-31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des usagers	34 226	30 050
Participation de la collectivité	155 773	147 845
Prestations de services	229 057	223 121
- dont Bonus Territoire	35 157	35 157
Autres prestations	-	300
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	419 056	401 316
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	4 860	2 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 039	6 374
Cotisations	-	-
Autres produits	11 498	9 832
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	440 454	419 523
CHARGES D'EXPLOITATION		
Alimentation	17 830	17 679
Depenses activités	14 197	16 437
Produits d'entretien - Hygiène	4 223	4 631
Redevance locaux	87 202	49 169
Entretien et maintenance	3 794	2 859
Rémunération du délégataire	19 664	18 514
Autres achats et charges externes	11 112	23 193
Impôts, taxes et versements assimilés	25 575	26 032
Salaires et traitements	187 768	196 511
Charges sociales	45 129	43 441
Autres charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 369	17 024
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	78
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	438 863	415 569
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 590	3 954
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (5)	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-	-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	1 590	3 954

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Exercice clos le : 31/12/2024
DIJON LE TEMPO	

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

	01/01/2024-31/12/2024	01/01/2023-31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	440 454	419 523
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	438 863	415 569
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE	1 590	3 954
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	1 590	3 954
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

5.3. COMPTE DE RÉSULTAT – PRÉSENTATION CERFA

Cf. ci-après

Désignation de l'entreprise		LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE – DIJON LE TEMPO						Néant ☐ *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC			
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF		
			Services *	FG	419 056	FH		FI	419 056	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL			
	Production stockée *						FM			
	Production immobilisée *						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	4 860		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	5 039		
	Autres produits (1) (11)						FQ	11 498		
			TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	440 454
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	36 250		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	121 772		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	25 575		
	Salaires et traitements *						FY	187 768		
	Charges sociales (10)						FZ	45 129		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS		GA	22 369
				- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE			
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	438 863
			1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	1 590
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
			TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
		2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV		
		3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	1 590	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RC RD	
	(9) Dont transfert de charges		A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6 Obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5.4. COMPARATIF PRÉVISIONNEL – COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. ci-après

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Exercice clos le : 31/12/24
DIJON LE TEMPO	

COMPTE DE RÉSULTAT - APRES REPARTITION DES EXCEDENTS

	CR 2024	BP 2024
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des usagers	34 226	34 372
Participation de la collectivité	155 773	155 012
Prestations de services	229 057	220 763
- dont Bonus Territoire	35 157	35 157
Autres prestations	-	-
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	419 056	410 147
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	4 860	5 500
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 039	-
Cotisations	-	-
Autres produits	11 498	11 577
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	440 454	427 224
CHARGES D'EXPLOITATION		
Alimentation	17 830	19 890
Depenses activités	14 197	18 691
Produits d'entretien - Hygiène	4 223	3 149
Redevance locaux	87 202	39 753
Entretien et maintenance	3 794	18 440
Rémunération du délégataire	19 664	19 664
Autres achats et charges externes	11 112	19 638
Impôts, taxes et versements assimilés	25 575	24 040
Salaires et traitements	187 768	193 426
Charges sociales	45 129	46 201
Autres charges de personnel	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 369	22 595
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	438 863	425 487
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 590	1 737
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)	-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	-	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (5)	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	-	-
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-	-
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	1 590	1 737

LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Exercice clos le : 31/12/24
DIJON LE TEMPO	

COMPTE DE RÉSULTAT

	CR 2024	BP 2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	-
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	440 454	427 224
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	438 863	425 487
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE	1 590	1 737
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	1 590	1 737
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

5.5. BIENS IMMOBILISÉS ACQUIS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Cf. ci-après

Compte PCG	Bien	Désignation	Valeur brute	Mode	Durée	Date achat	Date mise en service	Date sortie	Site analytique	Categorie	Val bilan réévaluée	Valeur résiduelle	Dotation exercice	Cumul amort exercice	Valeur nette	Date fin exercice
205000	SBFFI0919FAS000015	LOG NOE	1	LP	1	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	1	0	0	1	0	31/12/2024
213500	SBFFI0124FAS000073	SSBF FABRICE GAGNIARRE regul 2	2200	LP	5	02/01/2024	02/01/2024	00/00/0000	210TP	SP	2200	0	438,8	0	1761,2	31/12/2024
215400	SBFFI0322FAS000053	SBF LAVE L ASKO 8KG CLINIQUE E	1350	LP	3	18/03/2022	18/03/2022	00/00/0000	210TP	SP	1350	0	449,96	806,23	93,81	31/12/2024
215400	SBFFI0322FAS000054	SBF SECHE L ASKO 8KG CLINIQUE	1455,6	LP	3	18/03/2022	18/03/2022	00/00/0000	210TP	SP	1455,6	0	485,15	869,28	101,17	31/12/2024
215400	SBFFI0819FAS000011	LITS COUCHETTES	155,15	LP	5	31/08/2019	31/08/2019	00/00/0000	210TP	SP	155,15	0	20,57	134,58	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000006	TABOURETS	266,2	LP	5	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	266,2	0	35,44	230,76	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000007	TABLE ATLANTIS	201,32	LP	4	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	201,32	0	0	201,32	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000008	TABLE ATLANTIS	184,91	LP	5	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	184,91	0	24,63	160,28	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000009	POUSSETTE LIDOOK	1129,84	LP	5	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	1129,84	0	150,43	979,41	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000010	LIT TROLL	276,72	LP	5	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	276,72	0	36,86	239,86	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000012	MAT ZNOZELEN	280,95	LP	3	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	280,95	0	0	280,95	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000013	ENS MOTRICITE	257,55	LP	3	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	257,55	0	0	257,55	0	31/12/2024
215400	SBFFI0919FAS000014	FAUTEUILS	160,44	LP	3	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	160,44	0	0	160,44	0	31/12/2024
215400	SBFFI0922FAS000062	SBF WESCO 09/22	1048,8	LP	3	12/09/2022	12/09/2022	00/00/0000	210TP	SP	1048,8	0	349,57	455,88	243,35	31/12/2024
215400	SBFFI1123FAS000071	SBF VAPODIL 210TP	3009,6	LP	1	15/11/2023	15/11/2023	00/00/0000	210TP	SP	3009,6	0	2622,06	387,54	0	31/12/2024
218100	SBFFI0622FAS000056	AF SERV-SOLS-SUBV FME	8195	LP	3	08/06/2022	08/06/2022	00/00/0000	210TP	SP	8195	0	2731,39	4280,43	1183,18	31/12/2024
218100	SBFFI0919FAS000016	TRAVAUX	1220,76	LP	3	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	1220,76	0	0	1220,76	0	31/12/2024
218100	SBFFI0919FAS000017	STRUCTURE ANGLE	816,77	LP	2	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	816,77	0	0	816,77	0	31/12/2024
218100	SBFFI0919FAS000018	GRILLAGE	308,75	LP	3	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	308,75	0	0	308,75	0	31/12/2024
218100	SBFFI0919FAS000019	ETAGERE	948,15	LP	4	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	948,15	0	0	948,15	0	31/12/2024
218100	SBFFI0922FAS000059	GAGNIARRE PEINTURES SUBV FME	6996	LP	3	05/09/2022	05/09/2022	00/00/0000	210TP	SP	6996	0	2331,77	3085,6	1578,63	31/12/2024
218100	SBFFI11220FAS000020	F. GAGNIARRE AMENAGT BUREAU	1056	LP	4	23/12/2020	23/12/2020	00/00/0000	210TP	SP	1056	0	257,51	798,49	0	31/12/2024
218100	SBFFI11221FAS000057	SBF LA FERMETURE	25478,31	LP	3	15/12/2021	31/08/2022	00/00/0000	210TP	SP	25478,31	0	8491,92	11353,58	5632,81	31/12/2024
218100	SBFFI11222FAS000060	La Feermeture Fenetre Bureau	1080,68	LP	3	16/12/2022	16/12/2022	00/00/0000	210TP	SP	1080,68	0	360,19	375,98	344,51	31/12/2024
218100	SBFFI11222FAS000063	SBF BOCH ELECTRICITE-VIDEO POR	1663,2	LP	3	30/12/2022	30/12/2022	00/00/0000	210TP	SP	1663,2	0	554,34	557,38	551,48	31/12/2024
218100	SBFFI11223FAS000072	SBF JCS ELEC 21 - VISIOPHONE	3012	LP	1	26/12/2023	01/01/2024	00/00/0000	210TP	SP	3012	0	3012	0	0	31/12/2024
218350	SBFFI0919FAS000021	PC PORTA INSPIRON	573,25	LP	1	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	573,25	0	0	573,25	0	31/12/2024
218350	SBFFI0919FAS000022	IMPRIMANTE HP LASER	123,92	LP	5	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	123,92	0	16,52	107,4	0	31/12/2024
218350	SBFFI0919FAS000023	PC OPTIPLEX	1	LP	1	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	1	0	0	1	0	31/12/2024
218400	SBFFI0919FAS000024	FAUTEUILS	265,43	LP	1	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	265,43	0	0	265,43	0	31/12/2024
218400	SBFFI0919FAS000025	TABLES RECTANGLE	188,22	LP	1	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	188,22	0	0	188,22	0	31/12/2024
218400	SBFFI0919FAS000026	MEUBLE	2552,6	LP	3	01/09/2019	01/09/2019	00/00/0000	210TP	SP	2552,6	0	0	2552,6	0	31/12/2024
													22369,11			

5.6. INVENTAIRE DES BIENS ACQUIS PAR LE DÉLÉGATAIRE

- Des jouets et du matériel éducatif (budget annuel dépensé en fonction des besoins et projets).
- Du linge : des serviettes, des gants, des draps, des bavoirs, etc... (renouvelé annuellement).
- De la décoration (Noël, fête...).
- Des livres et des CD.

5.7. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Cf. ci-après

Projet
d'établissement

Le Tempo-2024



leo lagrange



PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi-accueil « Le Tempo »
De la Ville de Dijon



SOMMAIRE

1. Le projet d'accueil.....	3
1.1. Présentation d'accueils proposés	4
1.2. Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique	5
1.3. Compétences professionnelles mobilisées	7
2. Le projet éducatif	9
2.1. Dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants	10
2.2. Application des exigences de la charte d'accueil du jeune enfant	12
3. Le projet social et de développement durable.....	27
3.1. Un projet social, pour quoi ?	28
3.2. Inscription de l'EAJE dans une démarche en faveur du développement durable.....	38
4. Conclusion	40

1. Le projet d'accueil



Présentation d'accueils proposés

Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

Compétences professionnelles mobilisées



1.1. Présentation d'accueils proposés

Durée et rythme d'accueil

- Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

- Périodes de fermetures annuelles :

4 semaines en été , 1 semaine en décembre et tous les jours fériés

Âge des enfants accueillis

10 semaines à 4 ans

Capacité d'accueil de l'établissement

20 enfants

Offre d'accueil

- Type d'accueil proposé :

- ☒ Régulier
- ☒ Occasionnel
- ☒ D'urgence

Service d'accueil comprenant la fourniture :

- ☒ Des repas
- ☒ Des couches



1.2. Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'accueil de l'enfant

L'accueil d'un enfant présentant un handicap fait partie des missions de toute structure petite enfance ; chaque enfant a besoin d'intégration sociale, de temps collectifs, d'espace et de découverte.

La structure est un service public délégué par la ville de Dijon à Léo Lagrange Centre Est ; à ce titre nous garantissons l'égalité d'accès pour tous.

Il nous faut réfléchir à la durée des temps d'accueil, préparer la période d'adaptation/familiarisation, prévoir les aménagements matériels et techniques s'ils sont nécessaires. Si l'enfant est en soin en établissement médico-social, en Centre Médico-Psychologique ou en suivi libéral pour une rééducation ; le directeur de la crèche prendra contact avec l'équipe de santé afin de coordonner les interventions, d'avoir connaissance des besoins et de s'articuler au mieux afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.

Le dispositif d'accueil inclusif chez Léo Lagrange : Une procédure instituée et réfléchie

Autour de nos crèches qui accueillent des enfants en situation de handicap, nous procédons de la manière suivante :

- ✦ L'instance de référence : une **réunion pluridisciplinaire** est mise en place en interne autour de la situation des enfants en situation de handicap que nous accueillons dans nos structures. Nous analysons les difficultés éventuelles rencontrées, les besoins des enfants, des familles.
- ✦ La Déléguée Territoriale Petite Enfance et la Directrice Nationale des Activités Petite Enfance sont porteuses et associées à tout ce dispositif au niveau régional et national.
- ✦ **Au sein de chaque crèche**, le directeur et la référente santé ont un temps d'échange autour des situations des enfants accueillis. **La référente santé** fera le lien avec les partenaires du soin et du médico-social, elle assure une fonction de coordination.
- ✦ Des ergothérapeutes, des orthophonistes, des psychologues, des kinésithérapeutes interviennent auprès des enfants à la crèche.
- ✦ **Des outils d'évaluation et de recueil** : nous avons créé des outils permettant de recueillir l'activité mais aussi d'évaluer le suivi de l'enfant : fiche de suivi, fiche d'observation, compte-rendu des échanges avec les partenaires...



La mise en place d'un Projet d'Accueil Personnalisé et d'un PAI

Nous développons dans notre Projet d'Etablissement Inclusif les modalités d'accueil de l'enfant, en désignant un référent dans l'équipe, en expliquant la mise en œuvre d'un projet d'accueil personnalisé, d'un PAI et les autres aspects du dispositif d'accueil.

Ce même Projet d'Accueil Personnalisé sera le document de référence qui nous liera aux parents et présentera nos modalités d'accueil et son évolution.

Lorsqu'un enfant est accueilli dans notre crèche et que nous avons connaissance de son handicap, il est important de prendre contact avec les professionnels qui prennent en charge l'enfant qu'il s'agisse d'un ESMS tel que le CAMSP, le CMP ou la PMI.

Nous pouvons ainsi mieux connaître le dispositif de soins mis en place et nous accorder en proposant un accueil adapté. Par exemple : si un aménagement spécifique est nécessaire pour se nourrir...

Il arrive que le CAMSP prenne contact avec notre crèche et accompagne l'enfant et ses parents.

Missions et mode d'intervention du Référent Santé et Accueil Inclusif

Le Référent Santé et Accueil Inclusif aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement de chaque enfant et au respect de ses besoins.

Ses connaissances en matière de santé du jeune enfant lui permettent un renfort de compétences auprès des équipes, qu'il actualisera grâce à une veille sanitaire et réglementaire. Il est garant des protocoles et des règles d'hygiène dans la structure.

Au Tempo, le RSAI anime également des cafés parents et peut recevoir les parents qui en ont besoin sur des problématiques repérées par les professionnels.

Dispositions définies pour mettre en place un PAI

Selon les besoins de l'enfant, nous les orientons vers leur médecin de famille afin qu'il établisse le Projet d'Accueil Individualisé et le signe.

Le Référent Santé ou la directrice le recueille et assure sa mise en place auprès des équipes.

Dispositions définies pour administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant

Conformément au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 et tout autre décret qui pourrait avoir suivi, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, aucun médicament ne pourra être administré sans prescription médicale, exception faite pour les antipyrétiques et médicaments des protocoles médicaux d'urgence sans prescription médicale.

Les médicaments prescrits par le médecin doivent être fournis par les parents. Ils doivent être marqués au nom de l'enfant et être impérativement remis en main propre au personnel encadrant ainsi que l'ordonnance. Le flacon de médicament (type antibiotique) sera ouvert à la structure et gardé pendant toute la durée du traitement, il faut donc prévoir un flacon spécifique pour la structure.



Les médicaments à donner le matin et le soir (c'est à dire 2 fois par jour) seront à donner à la maison par les parents.

Tout problème médical ou allergie médicamenteuse ou alimentaire ayant une influence sur l'accueil de l'enfant devra être signalé lors de l'inscription.

1.3. Compétences professionnelles mobilisées

Composition de l'équipe présente auprès des enfants et membre(s) de l'équipe non comptabilisé(s) dans l'encadrement des enfants (nombre, qualification et fonction)

Au Tempo, l'équipe est constituée de :

- ✦ 2 auxiliaires de puériculture
- ✦ 2 animatrices petite enfance
- ✦ un agent polyvalent
- ✦ une EJE
- ✦ une directrice EJE

Modalités d'intervention d'une équipe ressource

Une psychomotricienne ou ergothérapeute intervient selon les demandes à raison de 1 fois par mois.

Actions menées en matière d'Analyse des Pratiques Professionnelles

Comme chaque année, notre équipe bénéficie de 11 séances de 1h30 d'Analyse de la Pratique Professionnelle par an.

Actions de formation, engagement chez Léo Lagrange

Les professionnels ont accès à toutes les actions de formation proposées par Léo Lagrange ou d'autres organismes tels que la CAF, etc.

Les différentes formations suivies dernièrement par l'équipe :

- ✦ Gestes d'urgence à l'enfant et équipement de premiers secours
- ✦ Gestes qui sauvent
- ✦ FM2J
- ✦ Eveil par le jeu
- ✦ Mieux comprendre l'enfant grâce aux neurosciences
- ✦ La gestion du stress et des émotions
- ✦ SST initial
- ✦ Réussir sa prise de parole en public
- ✦ Comment pratiquer l'observation en EAJE
- ✦ Elaboration des menus et gestion des stocks



- ✦ Gestion du stress et communication
- ✦ La coéducation
- ✦ Accueillir un enfant dit « difficile »

Nous disposons d'une plateforme de formation en ligne pour développer nos connaissances : Eve et Leo avec le bénéfice de webinaires en replay.

Programme 2024 :

- ✦ Le langage
- ✦ Les arts et la culture
- ✦ L'alimentation et la relation avec la nature
- ✦ La prévention des stéréotypes
- ✦ L'accueil des parents
- ✦ Le numérique
- ✦ La maison des 1000 jours
- ✦ Le rôle de l'EJE

2. Le projet éducatif



Dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants

Application des exigences de la charte d'accueil du jeune enfant



2.1. Dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants

Valeurs majeures du projet éducatif Léo Lagrange :

● « Accueillir la diversité »

Nous sommes tous différents.

Accueillir chaque individu dans sa singularité est une richesse pour le collectif, la société.

Cela permet de s'ouvrir à l'autre et de s'enrichir des différences de chacun. Chaque famille a sa place et est unique. Notre accueil favorise la prise en compte de chaque individualité dans le collectif en respectant la charte de la laïcité.

Accueillir la diversité, c'est :

- ✦ Favoriser l'accueil de tous en permettant une vraie mixité dans nos EAJE et en répondant aux spécificités du territoire, en tenant compte de son histoire et en valorisant ses atouts et sa beauté ;
- ✦ Favoriser le vivre ensemble dans notre ville, notre quartier ;
- ✦ Intégrer la structure (de ce fait les familles, les enfants, les équipes) dans leur environnement proche pour favoriser la sensibilisation et l'ouverture culturelle et artistique ;
- ✦ Accueillir les enfants en situation de handicap et adapter l'accueil à leurs singularités ;
- ✦ Accueillir les émotions de chacun car l'EAJE est un lieu qui permet leurs expressions.

● « La Confiance / le Respect »

La confiance et le respect en nous et aux autres sont essentiels. C'est un processus de construction de la relation humaine.

Cette notion favorise les échanges et le vivre ensemble pour se sentir en sécurité. Nous l'observons chaque jour : dès que les enfants sont en confiance, sécurisés, ils grandissent harmonieusement. Cette notion favorise la responsabilisation de chacun car nous sommes interdépendants.

La bonne compréhension de nos pratiques, de nos modes de fonctionnement favorise la confiance.

La connaissance de soi et de l'autre va permettre de fluidifier les relations. Elle passe par une transparence des pratiques et une ouverture des EAJE aux familles. Ainsi le travail avec les familles est essentiel.

Cette notion de confiance emmène à la reconnaissance et au respect.

Le respect a pour objectif d'accueillir l'autre dans sa différence et sa singularité. La prise de conscience de nos freins permet de faire avancer la relation avec bienveillance.

Notre projet prend en compte les besoins fondamentaux des jeunes enfants. Il se place du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chacun et de chaque famille.



La confiance et le respect s'entendent :

- ✦ Envers soi-même,
- ✦ Envers l'enfant et sa famille
- ✦ Entre collègues
- ✦ Avec les institutions partenaires

La communication et l'acceptation de l'autre sont indispensables, inconditionnelles. Cela se traduit par une écoute empathique, bienveillante et des temps de rencontre entre les personnes.

Un plan de communication est mis en place pour favoriser les temps de rencontre : équipe/familles/partenaires.

● « L'Innovation / l'Expérimentation »

Le projet éducatif est essentiel pour fédérer le travail des équipes. Il pose le cadre et donne une ligne de conduite. Il s'appuie sur des valeurs communes pour donner une cohérence aux pratiques professionnelles en favorisant **la réflexivité** de chaque équipe.

Nous avons la conviction que chaque structure doit construire son propre projet d'accueil. Nous garantissons ainsi un projet d'établissement propre à chaque structure en fonction de son territoire et réfléchit pour les familles accueillies.

L'innovation et l'expérimentation sont essentielles : **une structure = un projet.**

Notre fonctionnement en réseau développe des ressources, des échanges, du partage, et soutient la dynamique. Ce processus développe l'intelligence collective propre à chaque équipe. Nous amplifions ainsi la créativité, l'imagination sur chaque site et proposons un projet adapté au territoire, à ses familles et porté par une équipe qui amène un projet d'établissement qui a du sens pour elle.

Notre projet participe à faire évoluer le niveau de considération de nos métiers de l'éducation et de la santé sur le territoire en permettant l'implication de chaque professionnel dans la réflexion commune.

La Fédération Leo Lagrange et ses équipes ont l'ambition de faire des espaces d'accueil petite enfance de véritables lieux de vie, de partage, de solidarité et de proximité. Ces établissements doivent être des lieux d'apprentissage contribuant au lien social et à l'intégration de tous.

Notre projet permet de développer des actions sociales innovantes au service du territoire.

Notre projet, avec des objectifs clairs, met en œuvre le texte-cadre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant et les « 10 Grands principes pour grandir en toute confiance »



2.2. Application des exigences de la charte d'accueil du jeune enfant

L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »

Nous mettons en œuvre des moyens adaptés pour soutenir l'enfant dans l'acquisition de ses capacités propres de réflexion et d'action (l'aider à prendre conscience de ce qu'il vit et réalise, et à développer sa personnalité).

Nous accordons une grande importance au développement global des jeunes enfants, qui sont les futurs adultes de demain. A travers l'intérêt que le jeune enfant a pour le « je(u) », nous comprenons ses spécificités et pouvons adapter nos propositions éducatives.

Pour prendre en compte la conception globale, attentionnée et non normative du développement du jeune enfant Léo Lagrange Petite Enfance a développé un cadre d'accueil par le je(u), pour améliorer la qualité d'accueil dans les structures :

- ✦ Le jeu, comme la capacité à transformer son environnement
- ✦ Un état d'être centré sur l'instant présent

Modélisés à la suite d'une recherche-action, qui part du terrain, « les Espaces de Je(u) de Léo » sont donc des espaces de « jeu » ayant pour objectif de permettre à l'enfant d'exprimer pleinement leur « je ».

Ils sont une invitation pour les enfants à y déployer un comportement harmonieux, ordonné grâce à l'influence de l'espace et des objets qui le compose. Ces espaces sont conçus pour que les enfants y exercent de façon efficiente, leur autonomie, leur liberté et leur créativité dans une atmosphère propice à la vie en groupe.

Ce projet permet alors de valoriser et de faire évoluer les pratiques existantes pour le bien-être des enfants, des familles et des professionnels. Léo Lagrange et FM2J ont eu pour ambition de modéliser et d'évaluer un cadre d'accueil du jeune enfant par le jeu.

Les principaux points qui sont ressortis sont les suivants :

- ✦ La bienveillance des professionnels
- ✦ Des familles en confiance
- ✦ Des équipements jeu de qualité
- ✦ Des propositions ludiques adaptées et pertinentes

Dans notre structure, le cadre d'accueil par le jeu a été mis en place avec la formation de toute l'équipe en 2020.

Le jeu permet aux enfants de se développer, d'apprendre, de se concentrer, de vivre ensemble, d'améliorer la qualité des relations des enfants entre eux, de se détendre, de s'exprimer, de faire semblant, de consolider et développer ses compétences, comprendre et maîtriser son corps et son environnement, développer son autonomie.



Nous mettons en œuvre un aménagement qui permet aux enfants de se mouvoir tranquillement, en sécurité avec des propositions de jeu adaptées à leur bon développement.

Les espaces de Je(u) de Léo pensent les aménagements afin d'offrir un environnement favorable à la libre exploration, à l'autonomie, à la créativité et à la sécurité physique et affective. Par exemple :

- ✦ Se défouler
- ✦ Exprimer ce qui le questionne
- ✦ Être celui qu'il n'est pas
- ✦ Decider de la direction de son jeu
- ✦ Faire ce qui n'est pas de son âge
- ✦ Faire comme (et particulièrement faire comme les plus grands et les adultes)
- ✦ S'affirmer

Le jeu est donc un support d'observation pour les professionnels : un réel outil pour une meilleure connaissance du développement de chaque enfant et pour définir les postures professionnelles

Le jeu :

- ✦ Pour prendre soin des enfants... mais aussi des professionnels
- ✦ Tout au long de la journée favorisant les repères des enfants
- ✦ Pour permettre la répétition et la sécurité par leur aspect contenant
- ✦ Pour une diversité ludique comme outil de travail

Des jeux et des jouets sélectionnés pour répondre au mieux aux possibilités de leur exploration !

Les enfants ont tous des niveaux de développement, des envies, et des rythmes différents. Proposer différents types de jeu sur un même temps permet de satisfaire les besoins ludiques de chacun des enfants accueillis.

Ce développement conduit par Leo Lagrange Petite Enfance, répond à la volonté de construire une identité propre à ses accueils et d'harmoniser les pratiques professionnelles. Le jeu en tant qu'activité dominante des jeunes enfants, depuis la nuit des temps, et outil privilégié des professionnels, se présente comme un concept autour duquel se construit l'identité des EAJE et l'harmonie des pratiques professionnelles.

Au quotidien, notre équipe réfléchit la mise en œuvre de notre projet pédagogique qui favorise la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie des enfants et qui garantit la sécurité affective dont ils ont besoin.

Ce qui est fait au Tempo :

- ✦ Lors des premiers temps de présence de l'enfant, l'équipe partage un temps d'adaptation/familiarisation avec une trame, des horaires que l'on adapte selon les besoins de l'enfant et de la famille.
- ✦ Nous prenons en compte la singularité de chaque enfant : quel que soit sa situation familiale, le besoin de ses parents, ses besoins spécifiques, notamment s'il est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.
- ✦ Nous organisons un accueil inclusif, sécurisant et personnalisé de l'enfant et de sa famille, en l'accueillant chaque jour et en respectant sa singularité. Par singularité nous entendons une prise en compte des besoins physiques et psychiques spécifiques de chaque enfant.
- ✦ Nous favorisons les mixités et respectons la charte de la Laïcité.



- ✦ Nous avons mis en place un système de référence ouverte dans notre structure : elle a pour objectif de sécuriser et de favoriser la notion de confiance. La théorie de l'attachement est exploitée et respectée dans notre accueil, notamment lors des premiers temps d'accueil dans l'EAJE.
- ✦ Nous garantissons la neutralité philosophique, politique, religieuse des professionnels dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles.
- ✦ Nous retrouvons à Dijon une grande diversité sociale et culturelle.
- ✦ Nous avons des temps et des lieux d'échanges formalisés, comme les Cafés familles, Kidizz, ateliers avec les familles, conseil de parents , parcours parents...
- ✦ Ces temps nous permettent de tisser des liens avec les familles et ainsi créer une relation de confiance.
- ✦ Lors de l'arrivée de l'enfant et de sa famille, les parents choisissent de s'investir selon leurs propres besoins et ceux de leur enfants. C'est-à-dire que nous avons aucune règle quant aux temps qu'ils choisissent de passer auprès de leur enfant et des professionnels.
- ✦ Dans un esprit de coéducation, nous travaillons ensemble pour que l'enfant évolue et grandisse dans un environnement de cohérence éducative.
- ✦ Nous faisons tout ce qui est possible pour nous adapter aux besoins des familles, afin que ça soit à nous de nous ajuster à eux pour accueillir l'enfant dans son individualité dans un cadre collectif.
- ✦ Les parents peuvent être vraiment acteurs au sein de la structure.
- ✦ Notre environnement (l'aménagement de l'espace, les jeux, les professionnels, etc.) permet l'inclusion de l'enfant et de sa famille. Nos espaces sont aménagés afin de répondre aux besoins de tous.

Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant dans une logique de prime éducation

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Grace à la formation de FM2J, il y a une cohérence faite en équipe pour la motricité libre, la libre exploration et dans le discours apporté aux familles.

Le projet pédagogique se construit (reflexion et validation) en équipe autour du développement global et des besoins de chaque enfant.

- ✦ On suit l'enfant au rythme de ses besoins : sommeil, repas, soins, activités.
- ✦ Les professionnels du Tempo organisent plusieurs fois dans la semaine « l'itinérance ludique »

Il s'agit d'une pédagogie mise en place par Laurence Rameau (puéricultrice de formation et ancienne directrice de crèches) qui a pour objectif d'offrir aux enfants des univers ludiques différents articulés autour du jeu pour qu'ils puissent s'épanouir en toute liberté.



Cette pédagogie se définit autour de trois grands principes : la libre-circulation des enfants au sein du multi-accueil, la mise en place d'univers ludiques dans différentes pièces et l'idée que l'enfant est auteur de son propre jeu.

Nous organisons ces moments plusieurs matinées dans la semaine pour permettre aux enfants d'avoir des espaces de jeu plus grands en ouvrant les portes (accès au couloir, à d'autres salles), afin qu'ils puissent s'approprier les lieux et développer leur autonomie et leur sociabilité. Chaque professionnelle est présente dans chaque pièce où est proposé un univers ludique. Ces univers ludiques sont variés pour répondre aux différents besoins des enfants (ex : grimper, courir, toucher, manipuler, imaginer, créer, imiter, se détendre...)

- ➔ L'aménagement de l'espace est réfléchi pour qu'il permette aux enfants de découvrir leur environnement en sécurité.

Construire entre l'enfant et les adultes qui l'entourent une relation en confiance et clarté

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

- ➔ Mettre en œuvre une relation coopérative entre professionnels et parents est fondamentale.

La notion de confiance est reconnue comme un processus, qui se construit au fur et à mesure de la relation. Les actions mises en œuvre au quotidien vont permettre de développer ce relationnel entre usagers et professionnels afin de garantir à l'enfant un environnement sécurisant et une harmonie dans la triade Parent/professionnel/enfant.

Nous organisons des échanges parents professionnels afin d'offrir une place aux parents permettant de tisser ces liens de confiance, par exemple, lors des événements festifs (spectacle, fêtes de fin d'année), d'information (réunion de rentrée) ou de partage (cafés-parents, ateliers, etc.).

Un conseil de parents est proposé deux fois par an autour d'un repas partagé pour donner la parole aux familles. Il permet de partager les idées, de faire connaissance et peu donner lieu à des projets, à la création de liens entre parents (sorties en dehors de la structure...)

Le parcours parents proposé chaque année propose des interventions diverses autour de la parentalité : le sommeil, l'alimentation, le jeu libre, les limites. Ces interventions proposées la majorité du temps le samedi matin, favorisent la coopération entre pairs, l'acquisition de connaissances et compétences parentales ainsi que la valorisation des parents.



Ce qui est fait dans notre structure :

La période de familiarisation a pour objectifs :

- ✦ De faciliter la séparation de l'enfant
- ✦ et de ses parents en leur permettant de s'habituer progressivement à la collectivité, aux lieux et aux adultes présents au multi-accueil
- ✦ D'observer la dyade parents-enfants
- ✦ De trouver de nouveaux repères et de mieux accepter le changement
- ✦ D'établir une relation de confiance entre les parents et les professionnels
- ✦ De recueillir des informations sur l'enfant, ses habitudes et ses spécificités. Cela permet aux professionnels de mieux connaître l'enfant et d'établir une relation de confiance avec le(s) parent(s).

Elle est variable en raison des besoins singuliers de chaque enfant. Ce temps est destiné à **gérer les séparations**.

Pour garantir un accueil adapté aux besoins des enfants, nous assurons la continuité des soins tout au long de la journée (la personne qui accueille l'enfant va lui donner son repas puis le changer...)

Cela rassure l'enfant, tout comme le fait qu'une même personne s'occupe de lui pendant la période de familiarisation.

- ➡ Les professionnels s'adressent aux enfants de manière bienveillante (mots employés, ton, gestes, ...) et répondent de façon adaptée à leurs besoins et à leur personnalité.
- ➡ L'équipe doit avoir une cohérence éducative pour garantir la sécurité affective de l'enfant. Elle se base sur le projet pédagogique, réalisé en équipe.
Cela se travaille lors des réunions, des analyses de la pratique, des formations, ...
- ➡ L'écoute, la communication, l'expression des émotions, le questionnement et l'ajustement sont au cœur de nos pratiques, de notre savoir pour faciliter le respect de soi et des autres ainsi qu'une approche bienveillante de tous !



Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

● **Ce qui est fait dans notre structure :**

Nous favorisons le cadre ludique comme environnement privilégié pour l'accueil des enfants.

● **Nous favorisons le jeu libre au quotidien :**

Le jeu est dit libre lorsqu'il est un acte VOLONTAIRE de l'enfant, ainsi il est libre d'arrêter s'il le souhaite à tout moment. Le jeu est GRATUIT puisqu'il n'y a pas l'obligation d'un résultat, l'enfant à le droit de se tromper, il expérimente. Seul ou à plusieurs, le jeu est FICTIF, l'enfant est dans l'imitation, expérimente différents rôles.

Tout au long de la journée, les enfants peuvent être en jeu libre soit dans la salle de vie principale avec les 6 espaces de jeux aménagés, soit en « itinérance ludique » avec l'ouverture des portes des différentes salles pour une plus grande exploration.

● **Des activités dirigées ou non :**

Elles sont également proposées aux enfants en nombre plus restreint. Il n'y a pas de surstimulation de l'enfant qui fait le choix de participer ou non.

Ces moments sont propices à différents apprentissages autour du langage et de la relation aux autres, avec ou non des consignes simples données par l'adulte (ex. attendre son tour...). L'enfant fait de nouvelles expérimentations dans un cadre ludique.

Ces temps donnent la possibilité aux enfants plus timides d'avoir une relation plus privilégiée avec l'adulte et les autres grâce au nombre restreint d'enfants.

Nous proposons des jeux de manipulation comme la patouille, la pâte à modeler, le sable ; des jeux sur table pour développer la motricité fine comme les encastrements, les puzzles, les perles et des jeux pour tracer (peinture, craies...), des jeux pour imaginer et raconter des histoires, ou encore pour les plus grands les premiers jeux de société (jeu de loto, memory, le petit verger...). Tous ces différents types de jeux donnent la possibilité d'expérimenter et de s'approprier l'activité en fonction des capacités de chacun et de leur développement physique et psychique. Ces temps sont prévus pour de courte durée pour respecter le niveau d'attention du jeune enfant.

Les enfants ont un grand besoin de bouger, d'explorer avec leur corps au quotidien. La psychomotricité répond à leurs besoins physiques et d'expérimentations tant motrices que cognitives du jeune enfant. Le but est de prendre conscience de son corps et de ses limites dans un espace sécurisé en toute liberté.

Au quotidien, les enfants développent leurs capacités sensorimotrices grâce à l'espace aménagé dans la salle de vie et pendant les temps d'itinérance ludique, avec l'utilisation de structures en bois et de dalles sensorielles. Ces temps se passent aussi dans un autre espace : la salle de judo à la Maison d'Education Populaire. Les enfants apprécient découvrir et investir ce lieu où son accès est déjà propice à exercer leur motricité (descendre et monter les escaliers).

Nous proposons des activités d'équilibre (parcours d'obstacles), des activités spatiales motrices (cerceaux, rondes, etc.), des jeux de ballons,...



Le cadre ludique propose de définir :

✦ Des critères de sélection des jouets

Les critères de choix des objets ludiques ont pour première intention de supporter l'action de jouer des participants sans autre objectif à priori. En lien avec besoins, désirs et compétences, la sélection de jeux comprendra des jouets sensori-moteurs, des jeux symboliques et des jeux d'assemblage. Cette sélection prendra en compte les ressources matérielles de la structure.

✦ Des règles d'aménagement de l'espace

L'espace sera aménagé selon les principes du cadre ludique. Plusieurs espaces de jeu visant à satisfaire les différents besoins ludiques seront disponibles et prêts à jouer :

- Être au calme, explorer avec ses sens, son corps et ses manipulations : tapis d'exercice
- Bouger, maîtriser son corps : espace de motricité
- Imiter, imaginer, faire semblant : espace jeu de rôle
- Imaginer, manipuler, regrouper : espace de jeu de mise en scène
- Déconstruire, construire : espace construction
- Manipuler, jouer assis sur une chaise, sur différentes hauteurs, trouver un appui : espaces « tables »

✦ Le rôle du professionnel

Anne Marie Fontaine utilise **l'image du phare** pour représenter le rôle et la place du professionnel. Les enfants jouent principalement dans une zone éclairée par le phare, c'est-à-dire sécurisée. C'est le professionnel qui éclaire la zone de jeu par son regard. Cette image du phare offre un repère très intéressant pour les professionnels de la petite enfance qui peuvent également s'en servir pour parler de leur posture vis-à-vis des enfants aux familles. On ne peut qu'encourager les équipes à s'organiser pour faire en sorte qu'il y ait toujours un phare. Nous verrons plus loin que nous pouvons situer ce phare sur l'espace tapis d'exercice. La posture physique Il est judicieux de définir une place confortable auprès des enfants (s'installer auprès des enfants qui ne se déplacent pas de manière autonome). Cela offre un repère pour les enfants qui savent où trouver un adulte disponible, mais aussi pour les professionnels qui s'assurent ainsi que le rôle du phare est bien tenu. Les apports d'Anne Marie Fontaine indiquent également qu'il est préférable que les adultes se répartissent dans la pièce plutôt que de se regrouper afin que les enfants fassent de même. Au-delà de ces principes généraux nous préciserons plus loin dans le texte le rôle et la place physique spécifiques du professionnel à chaque espace de jeu.

Observateur, en première intention, le professionnel saura adapter ses interventions en fonction des besoins des enfants. Une méthodologie de mise en place du cadre ludique est proposé pour faciliter et organiser son travail tout au long de l'année. La finalité est bien de promouvoir le bien-être de l'enfant et d'accompagner les pratiques professionnelles.

Objectifs principaux dans l'intervention des professionnels :

- Favoriser l'engagement de l'enfant dans la situation de jeu
- Orienter et faciliter le travail par cadre construit
- Consolider la relation de confiance avec les familles



Ces objectifs principaux donneront lieu à des objectifs spécifiques pouvant encore être précisés :

- Favoriser le développement des fonctions exécutives
- Favoriser la socialisation du jeune enfant
- Améliorer la qualité de vie des professionnels au travail
- Aiguiser le sens de l'observation chez le professionnel (position phare)
- Etayer les transmissions aux familles

Nous offrons alors aux enfants un accompagnement bien-traitant et une attention prévenante en mettant en place cette organisation qui respectent les rythmes de l'enfant et son besoin d'attachement affectif, de stabilité des liens, des lieux et des temps.

Nous proposons également des actions en faveur du développement du langage et de la communication

- Par l'expression culturelle des professionnels, qui chanteront ou conteront dans leur langue ou patois
- Par le recours à des intervenants, notamment pour ce qui est de l'animation d'ateliers par des musiciens, conteurs...

✦ Soins :

Les soins (hygiène, propreté)

Assurer à l'enfant confort et hygiène pour l'amener, à son rythme, vers l'autonomie :

- Assurer et personnaliser les soins corporels des enfants,
- Aider à l'acquisition de la continence pour l'enfant, en assurant son confort et son hygiène tant qu'il est dépendant, de façon appropriée, en donnant une dimension éducative aux soins.
- Mettre des mots sur les gestes effectués
- Favoriser la participation de l'enfant à son change. Le change debout sera privilégié en fonction des compétences de l'enfant.
- Adaptation des professionnels au change de l'enfant en fonction de ses capacités motrices (change couché, change debout, utilisation de l'escalier, ...)

Faire des moments de soins des moments de partage agréables et individualisés.

Les familles ont le choix de nous fournir une seringue pour effectuer les lavages de nez.

Nous suivons un protocole écrit et validé par le RSAI qui se trouve dans la salle de change à disposition de tous les professionnels.

L'utilisation de la seringue se fait **à partir de 6-8 mois lorsque l'enfant tient la position assise**. Néanmoins nous pourrions utiliser l'embout sur une pipette de sérum physiologique pour un lavage de nez plus doux.

L'acquisition de la continence est débutée à la maison et les professionnels s'attacheront à favoriser la continuité de cet accompagnement.



Respecter le rythme de chacun

Chaque enfant a un rythme de développement en fonction d'éléments qui lui sont propres, sa personnalité, sa croissance, ses modes de communication, les sollicitations extérieures, ... L'équipe éducative doit respecter le rythme de chaque enfant. Chacun progresse à son niveau. L'enjeu est de l'accompagner dans le passage de chacune de ces étapes. Porté par la conviction que chaque enfant est unique, nous avons à cœur de respecter son évolution.

Respecter les capacités de chacun

L'équipe éducative est attentive à respecter les capacités motrices de l'enfant, c'est-à-dire qu'elle l'accompagne dans ses acquisitions et ne le force pas à prendre des positions qu'il ne maîtrise pas.

Elle a un rôle de prévention, elle s'inclut dans une démarche de co-éducation avec le ou les parents sur le respect des capacités de leur enfant (ex : un enfant ne sera pas mis assis tant qu'il ne sait pas le faire de lui-même et il sera expliqué au parent l'importance de ne pas l'asseoir s'il ne le fait pas seul, ...). Elle sera attentive à l'évolution de ses compétences et l'accompagnera dans celles-ci.

L'équipe privilégie la motricité libre de l'enfant : il se déplace par lui-même, porte une tenue adaptée pour se mouvoir librement, être à l'aise dans son corps (pas de vêtements trop serrés, pas de chaussettes, ...).

✦ Langage et communication :

L'écoute, la communication, l'expression des émotions, le questionnement et l'ajustement sont au cœur de nos pratiques, de notre savoir pour faciliter le respect de soi et des autres ainsi qu'une approche bienveillante de tous !

La bientraitance, démarche collective pour identifier et construire le meilleur accompagnement possible de l'enfant par l'adulte, dans le respect de son individualité, de son rythme de développement et dans ses choix, est un concept éthique qui aide chaque professionnel dans son travail d'accompagnement au quotidien. C'est aussi une action commune de la collectivité autour de l'enfant et de sa famille.

Afin de respecter l'enfant, de favoriser son estime de lui et de favoriser la communication avec lui nous avons suivi une formation « communication gestuelle » avec Frimousses signes en Août 2018.

Les parents peuvent participer à des ateliers et sont impliqués dans ce projet.



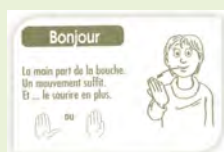
La communication gestuelle est un langage de transition qui permet d'utiliser des gestes pour illustrer des mots courants (manger, fini, dormir...).

L'utilisation des signes facilite la communication avec l'enfant, soit avant qu'il parle et au début de l'apprentissage de la parole.

L'apprentissage des signes peut aider l'enfant à communiquer plus clairement ses besoins.

Cela diminue donc la frustration et favorise la communication entre pairs et avec l'adulte.

L'enfant se sent alors compris et valorisé !



✦ L'estime de soi :

C'est le sentiment que les enfants éprouvent envers leur propre personne.

Les gens qui ont une bonne estime d'eux-mêmes affichent généralement une attitude positive, se sentent sûr d'eux et ont de bonnes relations avec les autres.

L'estime de soi influe sur le quotidien de l'enfant, sur ses relations avec les autres...

Pour se socialiser il faut d'abord avoir acquis cette confiance en soi, cette estime de soi.

Les professionnelles doivent être bienveillantes et avoir des attitudes et des paroles adaptées et cohérentes afin de valoriser l'enfant.

Par exemple on ne dit pas « tu es méchant ! ».

Les professionnels doivent permettre à chaque enfant de faire des choix, ils doivent valoriser les compétences, les réalisations ...

Il faut l'encourager, le féliciter, le complimenter et ne jamais critiquer sa famille.

Il faut permettre à l'enfant de faire des erreurs et en même temps adapter ce qu'on lui demande à ses capacités.

Valoriser l'enfant va le conduire à l'autonomie.

En effet, l'enfant doit se sentir encouragé et soutenu pour acquérir de nouvelles compétences et grandir.

« Aide moi à faire seul », l'enfant a besoin de notre aide et de notre accompagnement pour faire seul !

En tant que professionnels nous devons aussi valoriser l'enfant au quotidien en lui confiant par exemple des responsabilités adaptées à son développement.

Ex : aider à porter des jouets, à ranger, à nettoyer la table...

Nous devons aussi sensibiliser les parents à l'importance de l'estime de soi.



✦ Les temps calmes :

Ils répondent au besoin de détente et de calme nécessaire pour structurer la journée, favoriser l'acquisition de repères au sein du multi-accueil.

Nous proposons de ritualiser certains temps comme le retour au calme après une animation dynamique où l'équipe éducative peut proposer de lire une histoire, de chanter une comptine, ..



Régulièrement nous mettons en place des ateliers « **Snoezelen** » auxquels nous pouvons convier les parents. Ces ateliers ont pour objectifs l'éveil des sens et le bien-être : musique douce, lumière tamisée, massages et sensations sont au rendez-vous !

Nous mettons aussi en place des ateliers massages et relaxation.

Pour cela l'équipe sera accompagnée de professionnels qualifiés et se formera.

L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Notre objectif est de permettre l'accès au patrimoine culturel local, à la création et à l'expérimentation artistiques en lien avec le territoire.

Tout l'entourage de l'enfant est environnement culturel. Nous entendons tout ce qui « ordinaire » et « extraordinaire » : l'enfant est entouré de matériaux, végétaux, monuments, commerces (...). Notre rôle sera de lui permettre de découvrir et de prendre conscience de cet environnement local par une observation fine possible grâce à l'ouverture sur l'extérieur.

Nous encourageons les sorties, les spectacles, les visites dans les musées...

Notre structure est ouverte à la culture d'origine de l'ensemble des familles qui la compose. Cette ouverture permet des échanges interculturels grâce à la rencontre entre les individus. Nous estimons que la diversité culturelle présente chaque année est une vraie richesse et un outils pour créer du lien entre les parents.

Nous organisons par exemple des ateliers cuisine entre parents, proposons aux parents de venir chanter dans leur langue maternelle...

Une place est donnée aux ateliers de créations artistiques tout au long de l'année.

Eveil musical : Un musicien intervient de façon régulière au multi-accueil. Il joue de ses instruments, chante, fait manipuler des instruments aux enfants et anime des ateliers avec les parents.



Eveil artistique : Nous collaborons tous les ans avec un artiste sur un projet annuel. Les familles sont invitées à participer.

Un travail en étroite collaboration avec la Minoterie existe depuis quelques années autour de la manipulation de différentes matières comme l'argile, le tissu, peinture...



Les sorties :

L'équipe Léo s'attache à inscrire ses structures Petite Enfance dans la vie quotidienne du territoire. Pour cela, elle développe de multiples partenariats au premier rang desquels ceux qui sont prompts à favoriser les transitions réussies (l'école maternelle, l'accueil de loisirs).

L'établissement devient ainsi un véritable lieu de vie qui contribue activement au développement du lien social et à l'intégration des familles.

Il nous semble important de « sortir » l'enfant du multi-accueil afin qu'il s'ouvre au monde qui l'entoure et fassent de nouvelles expériences !

Des sorties régulières au parc et au marché sont proposées.

Depuis 2023, nous allons en petit groupe avec un adulte pour un enfant, à la piscine du Carroussel dans la pataugeoire. Les parents peuvent accompagner.

La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »



Nous utilisons l'environnement naturel comme source de créativité. Les éléments naturels, secs ou vivants, sont des outils pédagogiques. Les enfants peuvent ainsi, au gré des saisons, manipuler, tâtonner, expérimenter, ressentir, explorer...



Nous invitons les enfants à observer leur environnement, sa beauté en respectant la diversité naturelle qui l'entoure. Un brin d'herbe ou une fourmi peuvent être source d'exploration pour les enfants pendant de longues minutes.

Nous favorisons les sorties à l'extérieur pour offrir un terrain de jeux varié à l'enfant. L'être humain a besoin de ce lien avec l'extérieur pour s'oxygéner, se ressourcer, se construire et vivre.

La proximité du parc de la colombière est une chance et nous allons régulièrement profiter du plus grand parc dijonnais.

Nous bénéficions d'un mini bus qui permet également des visites dans les vignes, à la campagne, au marché...

La MEP dispose d'un jardin potager dans lequel nous allons régulièrement avec les enfants et les parents : arrosage, observation, plantation et dégustation.

La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu dès la petite enfance

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

Nous valorisons les compétences personnelles des enfants, sans distinction de genre pour leur permettre de se construire leur propre identité.

Cette notion est travaillée en équipe, de manière à ce que chaque professionnel s'interroge et s'observe agir, penser, réfléchir. C'est un travail organisé dans le cadre de l'écriture du projet pédagogique, dans la mise en œuvre des espaces de jeu autant dans le choix des jeux et des jouets présentés aux enfants que dans la restitution des observations des jeux des enfants à leurs parents pendant les transmissions du soir.

Les propositions de jeux sont accessibles de la même manière à tous les enfants de la structure.

Nous échangeons avec les familles autour des « étiquettes » données aux enfants et sur la compréhension des émotions .

Au sein du multi-accueil, l'équipe est attentive à ce que les activités / ateliers proposés aux enfants ne créent pas de différence.

Elles font également de la prévention et de l'information auprès des parents en atelier, café parents, affichages, lors de transmissions, ... concernant les stéréotypes, les attentes en fonction du sexe que certains peuvent avoir.

Exemple : les enfants peuvent jouer à la poupée, que cette activité n'est pas réservée aux filles et inversement pour des voitures par exemple.



Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement, beau, sain et propre à mon éveil. »

Nous appliquons, pour le garantir, les normes et les recommandations relatives aux établissements de jeunes enfants en tenant compte des dernières connaissances en santé environnementale (analyse de la qualité de l'air, réduction des sources d'exposition aux polluants, protocoles de désinfection en dehors de la présence des enfants...) Les espaces sont sains, harmonieux et gardés prêts à jouer.

Nous n'utilisons plus de produits susceptibles d'être mauvais pour l'environnement. La structure s'est dotée d'un Vapodil (nettoyeur vapeur) que l'on utilise pour toutes les surfaces et les sols ainsi que les jeux qui ne passent ni en machine ni au lave-vaisselle.

La structure a été rénovée récemment et nous prêtons attention à la garder propre et attrayante.

Il en sera de même pour les espaces extérieurs.

Les matériaux choisis sont sains et neutres, au plus proches des couleurs et matières naturelles.

Des fenêtres ont été installées récemment avec les normes de sécurité en vigueur (blocs fenêtres et fermeture à clés), un visiophone existe ainsi qu'une porte d'entrée sécurisée.



Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Notre structure se veut lieux de vie, lieux d'échanges, de rencontres, participatifs, évolutifs et bien-traitants.

Avec l'objectif d'accompagner l'intelligence des jeunes enfants, et notamment leur intelligence émotionnelle, les adultes doivent être eux-mêmes bien traités, écoutés et compris dans la gestion de leurs émotions.

Les équipes, autour du projet pédagogique, se réunissent pour élaborer leurs pratiques et construire une cohérence pédagogique.



La cohésion d'équipe, autour de l'intérêt de l'enfant, permet d'aller dans la même direction et d'apporter un accompagnement cohérent aux enfants et à leurs familles. Des temps de régulation du travail, de confrontation de points de vue sont encouragés de manière régulière. Les professionnels participent à des réunions d'analyse de leur pratique professionnelle, des temps d'observation et de retour sur site.

Le concept de réflexivité est important. Trouver du sens à son travail permet de réduire les pratiques déviantes, de se sensibiliser aux négligences et d'éviter les violences éducatives ordinaires. Chaque équipe œuvre autour de cette notion de sens du travail en imaginant que cette réflexion limite les risques psycho-sociaux et favorise le bien-être. Des actions de prévention et de gestion des émotions sont encouragées et mises en place.

Des professionnels qualifiés et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

Malgré la pénurie de candidatures, le respect des taux d'encadrement, fixés législativement, c'est-à-dire un nombre suffisant d'adultes pour s'occuper des enfants est obligatoire. L'organisation du travail, des tâches et la réflexion pour répondre au mieux aux besoins des enfants est également importante dans la qualité de l'accueil. Le cadre d'accueil par le je(u), permet de réduire la charge mentale des adultes afin que les professionnels soient plus disponibles et attentionnés aux enfants.

Les professionnels sont encouragés, par un plan de formation ambitieux, (webinaires, VAE collectives...) avec des possibilités conséquentes d'évolution et d'amélioration de leurs compétences.

Véritable enjeu de service public, l'accueil des 0-4 ans appelle une politique de la petite enfance au service des familles qui sache allier qualité et proximité. Forte de son expérience, la Fédération Léo Lagrange constitue un partenaire privilégié pour gérer les structures petite enfance de manière adaptée aux besoins du territoire.

Ce qui est fait dans notre structure :

- ✦ Possibilité de formations pour les professionnels, webinaires Management bienveillant
- ✦ avec écoute et empathie Accompagnement des VAE
- ✦ Accompagnement des nouveaux salariés
- ✦ APP 1h30 par mois
- ✦ Réunion d'équipe 1h30 tous les mois
- ✦ Réunion équipe sans la présence de la directrice entre 13h et 13h45 à raison d'une fois tous les 15 jours
- ✦ Accueil et accompagnement des stagiaires et apprenties

Accompagner pour mieux travailler et utiliser le bien être comme outil professionnel. Projet Aller vers pour aller mieux !

C'est le rôle de la direction de fédérer l'équipe autour du projet avec des réunions pédagogiques, de groupes, d'équipe, en utilisant une communication directe et non violente.

3. Le projet social et de développement durable



Un projet social, pour quoi ?

Inscription de l'EAJE dans une démarche en faveur du développement durable



3.1. Un projet social, pour quoi ?

Penser et écrit pour répondre aux besoins des familles et des enfants accueillis, il poursuit plusieurs objectifs. Pour situer les établissements dans un cadre politique, économique, social et partenarial quel que soit le type de commune (rurale, urbaine, péri-urbaine) conformément au décret :

- ✦ N° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé Publique
- ✦ N° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.
- ✦ A l'article L214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles
- ✦ A l'article R2324-29 du Code de la santé publique

Pour traduire, au-delà du service rendu aux familles, sa fonction sociale dans ses différentes composantes.

Pour qu'il soit un outil :

- ✦ d'intégration et de cohésion sociale,
- ✦ de lutte contre les exclusions et les inégalités,
- ✦ de participation à l'éducation des futurs citoyens,
- ✦ de soutien aux savoirs faire parentaux,
- ✦ d'aide à la prise en charge d'enfants présentant de handicap.

Un projet social, pour qui ?

L'objectif est de définir les besoins du secteur et de donner les orientations des structures en tenant compte des possibilités d'accueil des EAJE.

Il permet aussi de formaliser les relations partenariales entre les différents acteurs.

● Pour les familles et les enfants accueillis

Grâce à l'étude de la population concernée, ce document va permettre de répondre au mieux aux besoins de garde, en mettant en évidence les manques et en permettant aux différents acteurs de mieux se connaître. Chaque partenaire a le souci de répondre au mieux aux besoins de la population afin d'aider les familles à concilier vie professionnelle, familiale et sociale tout en les soutenant dans leur rôle parental.

● Pour l'équipe et Léo Lagrange

C'est un outil de référence. Formuler ce projet permet à la fois de faire le point sur les pratiques professionnelles de nos équipes de travail et de dégager les axes qui guident notre action au quotidien. Il nous permet d'entrevoir des perspectives nouvelles de travail.

● Pour nos partenaires de terrain

C'est un écrit médiateur à l'intention de nos partenaires existants ou à venir. Il nous permet de repérer les besoins du territoire et de clarifier nos missions. Cet écrit va aider à définir les orientations de travail de la structure. Il est un outil de communication entre les différents partenaires.



Photographie générale

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la ville de Dijon, a délégué la gestion du multi-accueil de la Maison d'Education Populaire (MEP) « Le Tempo » dédiés aux jeunes Dijonnais. Cet espace permet de développer et de diversifier l'offre de garde sur le territoire. Celui-ci doit s'inscrire en complémentarité et développer des collaborations avec les autres services intervenant sur le champ de la petite enfance.

Aussi, le multi-accueil de la MEP « Le Tempo » s'inscrit dans la politique petite enfance de la ville de Dijon.

Ce Multi-Accueil **concrétise la volonté** de la collectivité de **développer son offre en direction de la Petite Enfance** pour offrir un service d'accueil de qualité aux jeunes enfants, soutenir les professionnels dans leurs fonctions, associer les parents dans une dynamique de coéducation et faciliter les conditions de travail de ceux qui habitent sur Dijon.

Un projet ancré dans un territoire

Le projet de chaque établissement d'accueil de jeunes enfants doit saisir et comprendre son territoire d'intervention afin de développer et d'ajuster sa mission auprès des familles et de s'inscrire dans une démarche de développement social local.

Le multi accueil Le Tempo se situe au Sud-ouest de Dijon, dans le quartier Chevreul-Parc qui s'étend :

- ✦ du Nord au Sud : de la place Wilson au Parc de la Colombière
- ✦ et de l'Est à l'Ouest : de la voie ferrée qui borde le Canal de Bourgogne à la rue d'Auxonne.

Le quartier Chevreul-Parc fait partie **des 9 grands quartiers dijonnais**. Il regroupe 9 IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) : Docteur Lavalley (403), Lentillères (701), Petites Roches (702), Mansart (703), Abattoirs (704), Castel (801), Stéarinerie (802), Carrousel (803), Greuze (804).

D'un point de vue démographique, le quartier accueille 21 952 habitants (recensement 2019).

Le quartier présente un niveau de vie globalement supérieur à la moyenne dijonnaise et concentre, parmi sa population active, une proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieure à la moyenne dijonnaise.

Toutefois, il existe des disparités marquées entre les IRIS du quartier, certains secteurs se caractérisant par un niveau de vie faible (**Mansart, Greuze et Stéarinerie**) et regroupant de nombreux allocataires CAF en situation financière précaire.

Le Multi-accueil s'inscrit **dans l'environnement social et culturel** de sa zone d'influence et s'appuie sur :

- ✦ Un partenariat institutionnel,
- ✦ Un partenariat associatif,
- ✦ Un partenariat de projet.

Nous sommes convaincus que la **coopération des différents acteurs** (institutions, Associations) permet de **mutualiser les compétences** de chacun, en favorisant une cohérence territoriale d'intervention éducative auprès des enfants.



● Un partenariat fort en direction des équipements Petite Enfance

Nous vous proposons de développer un partenariat spécifique avec les institutions intervenant sur **le champ de la petite enfance**.

✦ Avec l'école maternelle

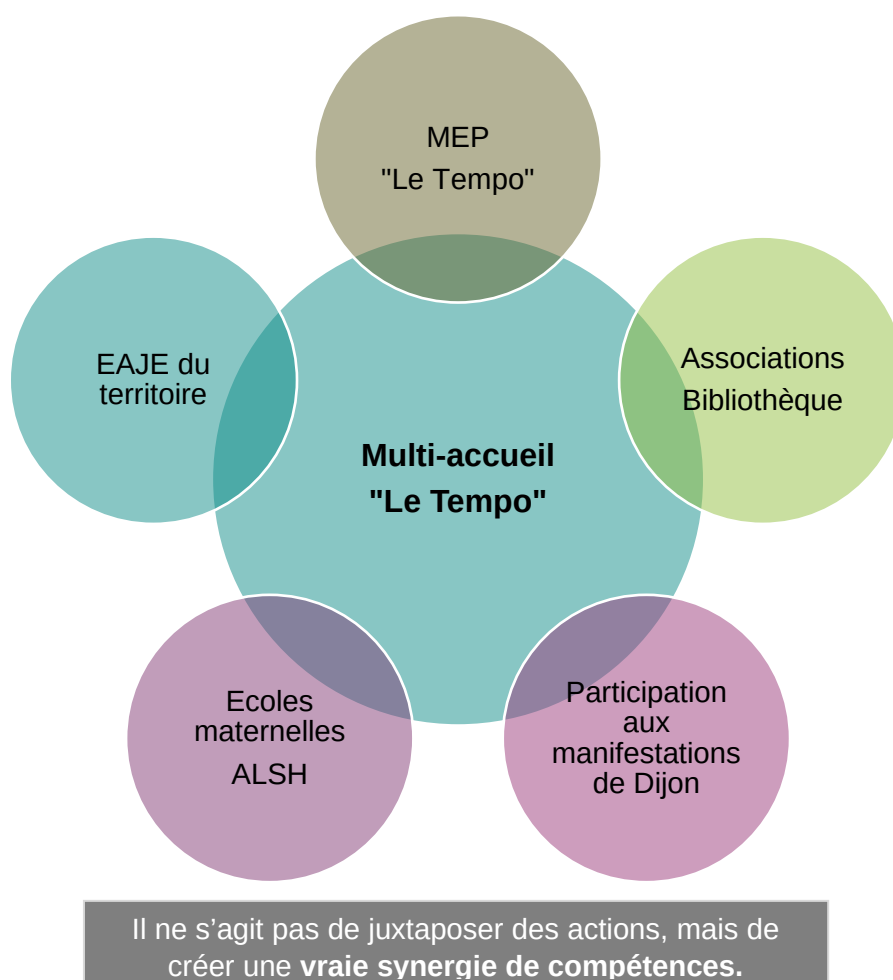
Pour exemple, nous proposons en juin, une **½ journée de découverte de l'école maternelle** pour les enfants du multi accueil qui devront intégrer celle-ci en septembre, ou **tout autre moyen favorisant l'adaptation** des enfants.

✦ Avec les Associations

Différentes associations animent le territoire, véritable ressource pour notre espace d'accueil de jeunes enfants. Nous les solliciterons afin de développer des partenariats de qualité et développer des projets.

✦ Un partenariat fédéral

La fédération Léo Lagrange gère de nombreuses structures petite enfance, aussi celle-ci s'est dotée d'une délégation nationale à la petite enfance. Le Multi-accueil bénéficiera donc des projets développés au niveau national.





Le Multi-accueil s'inscrira bien dans une dynamique à l'échelle de votre territoire. Aussi nous serons **vigilants à toutes opportunités de partenariat et de collaboration**. Notre équipe devra être réactive et force de propositions aux projets mis en place par votre collectivité.

PARTENARIAT

- Les services de la commune
- La Maison d'Education Populaire Le Tempo
- Les autres EAJE du Secteur
- Les services de la PMI du Conseil Général,
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Associations, et institution de Dijon
- RAM
- Participation aux événements de la ville
- Référente projet PAR
- Référente Maison des 1000 jours

Quelques chiffres clés

Dijon est la 16^e ville la plus peuplée de France, juste derrière Le Havre et devant Grenoble. **Il y a 161 266 habitants à Dijon en 2024 selon nos estimations**, la population légale officielle de Dijon au 1^{er} janvier 2024 est cependant de 159 346 personnes, car les dernières données officielles sur la population légale datent de 2021. Le nombre d'habitants de Dijon est donc en **hausse**. La ville attire particulièrement les cadres et les personnes en milieu de carrière de 35 à 55 ans, qui représentent plus de 22 % de sa population totale ! C'est enfin une ville avec une **population qui rajeunit**, son indice de vieillissement est de 79 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

● Population par tranche d'âge (Ville Data 24)

La tranche d'âge la plus importante de Dijon est la tranche des 20 à 24 ans avec 10 262 femmes et 9 039 hommes pour un total de 19 301 personnes, soit 12 % de la population.

La seconde tranche d'âge de la population la plus importante de Dijon est celle des 15 à 19 ans avec 7 728 filles et 6 579 garçons soit 14 307 personnes.

● Composition des ménages (ville Data 24)

Le nombre de ménages à Dijon est de 85 921. 47 631 ménages ne comptent qu'une personne, il y a 22 986 ménages de deux personnes, 7 566 ménages de trois personnes, 5 083 ménages de quatre personnes, 1 906 ménages de cinq personnes et enfin 749 ménages de six personnes ou plus.

Le nombre de familles avec enfants habitant à Dijon est de 17 080. 8 206 familles avec un seul enfant, 6 026 de deux enfants, 2 075 familles avec trois enfants, 773 qui ont quatre enfants ou plus.



● Ménage selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 20 (source ville Data 2024)

Parmi la population en âge de travailler :	70 habitants sont agriculteur exploitants
	3 308 personnes sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
	15 559 personnes sont cadres ou professions intellectuelles supérieures
	20 417 habitants sont de professions intermédiaires.
	21 298 habitants sont employés.
	13 031 habitants sont ouvriers.
	30 894 habitants sont retraités.
	31 909 habitants sont sans activité professionnelle.

Infrastructures existantes :

Pour la Petite Enfance

D'autres partenaires éducatifs sont possible :

- ✦ LAEP et maison des 1000 jours
- ✦ Médiathèque, ludothèque
- ✦ piscine
- ✦ EHPAD
- ✦ Centre équestre
- ✦ Accueil de loisirs
- ✦ Maison de quartier, MJC...

Sur la Communauté d'Agglomération, différents services du médico-social oeuvrent pour l'accompagnement des enfants présentant un handicap :

- ✦ PEP 21 différents dispositifs
- ✦ Centre Médico Psychologique pour enfants et adolescents.
- ✦ Unité père mère bébé de la Chartreuse
- ✦ Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Un travail partenarial doit favoriser l'intégration de tous les enfants dans nos équipements, mais aussi la formation de nos équipes. Les parents ont besoin de concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale. Parfois ils recherchent simplement un lieu de socialisation pour leur enfant. Ces temps leur permettent de souffler, de prendre du temps pour eux.



Orientation sociale du secteur et mise en œuvre

Conformément aux attentes de la ville de Dijon, notre projet d'établissement a pour objectifs :

- ✦ D'accueillir les enfants et leurs parents au sein de la structure en proposant une haute qualité de service public.
- ✦ Prendre en compte les besoins de la population accueillie en se positionnant comme un acteur du territoire, relais d'information des familles.
- ✦ Présenter un projet d'établissement en conformité avec les attentes et les besoins des usagers.
- ✦ Rendre compte et évaluer les actions mises en œuvre dans un objectif d'amélioration continue du service et d'adaptation de celui-ci aux besoins des familles.

Nous avons la volonté de :

- ✦ Favoriser l'accès de tous à la mixité sociale dans nos EAJE
- ✦ Favoriser une éducation durable et concertée dans les actions éducatives, en accompagnant et soutenant la parentalité
- ✦ Développer une politique à destination de la jeunesse favorisant la participation et l'insertion sociale dans nos équipes.
- ✦ Proposer des activités porteuses d'épanouissement individuel et qui favorise le savoir-faire et le savoir-être.
- ✦ Participer à une réflexion globale sur le territoire

Les usagers du service

● Critères d'attribution des places :

Les familles qui sollicitent une place au sein des structures de Dijon doivent résider sur la commune. Elles sollicitent une place en multi-accueil au sein du ou des établissements du secteur.

Une commission d'admission, présidée par l'élue déléguée à la petite enfance, affecte les places disponibles dans les multi-accueils aux familles inscrites, au rythme de 4 fois par an sur la base de critères relatifs à la situation familiale ou sociale :

- ✦ parents mineurs (1 ou 2)
- ✦ enfant porteur de handicap
- ✦ handicap ou maladie invalidante d'un parent
- ✦ famille mono-parentale
- ✦ fratrie accueillie simultanément
- ✦ grossesse gémellaire ou multiple - adoption
- ✦ parents détenteurs de minima sociaux - situations signalées par un organisme social - horaires atypiques et relatifs à la situation professionnelle
- ✦ les deux parents travaillent, ou sont étudiants, ou suivent une formation - un parent isolé travaille, ou est étudiant ou suit une formation - un parent isolé ou couple en recherche d'emploi
- ✦ mutation professionnelle (les deux parents travaillent) avec déménagement sur la Ville de Dijon



Les admissions sont prononcées en tenant compte de l'âge et du développement de l'enfant, de la date d'entrée professionnelle et familiale par un examen attentif des besoins des familles.

Cette commission se tient une fois par trimestre :

- ✦ en janvier (dépôt du dossier avant le 31 décembre de l'année qui précède) ; pour des entrées en avril, mai et juin
- ✦ en avril (dépôt du dossier avant le 23 mars) ; pour des entrées en juillet, août et septembre
- ✦ en juillet (dépôt du dossier avant le 23 juin) ; pour des entrées en octobre, novembre et décembre
- ✦ en octobre (dépôt du dossier avant le 30 septembre) ; pour des entrées en janvier, février et mars

Les places sont attribuées en fonction des disponibilités dans les structures. La commission d'avril est la plus importante car elle examine les demandes d'admission pour la rentrée de septembre.

Une commission de transfert statue au mois de mars sur les demandes de changement entre structures pour des enfants déjà accueillis.

La domiciliation à Dijon est exigée au moment de l'admission et pendant toute la durée de prise en charge de l'enfant dans un établissement d'accueil. Elle est vérifiée régulièrement. C'est la résidence principale qui est prise en compte. Une adresse professionnelle, un local, une résidence secondaire ou toute autre adresse ne pourra être retenue au regard des conditions d'admission. Un déménagement en cours d'année en dehors de la commune de Dijon entraîne la fin de la prise en charge.

● Préinscription en multi-accueil :

✦ **Accueil régulier :**

Il répond à un besoin d'accueil régulier correspondant à un rythme et une durée prévisibles.

Les parents doivent déposer leur demande auprès du service petite enfance de la ville.

✦ **Accueil occasionnel :**

Il correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent se définir à l'avance. Il s'adresse à des enfants déjà inscrits ou non et permet de répondre à un besoin ponctuel.

La demande se fait également auprès du service petite enfance.

● Place d'urgence

La demande peut être faite par les services sociaux, par la ville, par des partenaires sociaux ou les familles elles-mêmes.

Différents types d'urgence peuvent se présenter :

- ✦ L'enfant en danger, avec suspicion de maltraitance. Une place peut être proposée en régulier.
- ✦ Des situations qui justifient un accueil sur du long terme (problème dans la relation mère enfant par exemple...). Dans ces situations, le directeur accueille la famille en occasionnel dans un premier temps pour ensuite évaluer la situation.



Pour que la place devienne effective et régulière, un dossier devra être déposé et validé auprès du service petite enfance.

- ✦ Des demandes sur des périodes limitées à un mois (arrêt maladie de l'assistante maternelle, d'un parent, reprise d'activité professionnelle ...). Dans l'urgence de la situation, le directeur utilise les places en occasionnels. Pour pérenniser l'accueil, un dossier devra être déposé et validé.

La place des familles :

On ne peut accueillir un enfant sans penser à l'accueil de ses parents, **ses premiers éducateurs**. Nous privilégierons les rencontres avec les familles, l'attention qui est portée à chacune, la prise en compte des parents comme interlocuteurs privilégiés et incontournables. La continuité éducative entre le domicile de l'enfant et notre structure passe donc obligatoirement par une confiance réciproque entre les professionnels et les parents.

La gestion d'un équipement petite enfance ne se limite pas à **proposer un cadre adapté et un personnel qualifié, mais nécessite aussi la prise en compte des besoins et des demandes des parents**. Les familles doivent être parties prenantes **du projet éducatif**.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre différentes actions et d'être vigilants aux différents temps de rencontre.

Le premier accueil est un temps fondamental et **détermine la relation future entre les parents, l'enfant et l'équipe**. La collaboration entre parents et professionnels nécessite une intense communication ; cette première étape est donc fondamentale. Accueillir un enfant c'est aussi prendre en compte son histoire. De ce fait, l'équipe reconnaît la place première qu'occupe la famille auprès de l'enfant, tant au niveau éducatif, culturel que social.

C'est la directrice qui reçoit sur rendez-vous les parents.

Elle fait avec eux une visite de la structure, présente le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement. Ce temps permet de répondre aux questions des parents, de les rassurer. La directrice aura pour rôle d'accueillir et d'informer les parents des différentes modalités d'attribution des places.

La directrice doit être d'une parfaite disponibilité car le premier contact est toujours déterminant pour établir la confiance. Accueil, information et écoute constituent les fondements de l'attitude professionnelle.

● L'accueil

L'accueil est un temps **primordial qui conditionne le déroulement** de la journée de l'enfant ainsi que son retour à la maison. Associer les parents est un préalable indispensable pour gérer le sentiment de séparation au mieux. La séparation est un moment important pour l'enfant. Elle doit s'effectuer dans un climat de confiance, de sécurité et de douceur.

✦ **L'accueil du matin**

L'accueil doit être conçu et aménagé pour aider l'enfant durant cette phase de séparation, on peut l'accompagner de rituels mais surtout être à l'écoute des parents pour permettre les transmissions à l'équipe éducative.



✦ L'accueil du soir

De même que l'accueil du matin conditionne la journée de l'enfant, l'accueil du soir peut déterminer son retour du lendemain.

C'est le moment d'informer les parents sur le déroulement de la journée et de tout élément significatif concernant leur enfant. C'est un moment d'échange et d'écoute.

Les professionnelles notent sur des feuilles journalières les transmissions et celles-ci sont rapportées aux parents oralement.

Temps festifs

La participation active des parents à des moments importants de la vie de la crèche tels que la fête de Noël, le Carnaval, les anniversaires... est favorisée et organisée. La présence conjointe des parents et de l'équipe éducative lors de ces temps festifs permet de **renforcer la confiance et une cohérence pédagogique** autour l'enfant.



Les ateliers parents et/ou parents enfants sont aussi des temps importants d'échanges et de liens.

Ces temps valorisent le parent dans sa fonction mais aussi en tant que personne avec ses compétences, ses qualités... et permet de rompre l'isolement de certains. Cela les encourage aussi à s'impliquer dans la vie de la structure.



Les ateliers se font parfois sans les enfants.

Se jouent alors d'autres choses pour les parents : liens, convivialité, valorisation, partages...

Ils nous semblent aussi importants que les ateliers parents enfants !

Souvent ces ateliers sont en lien avec la MEP et sont un moyen de rompre l'isolement et d'impliquer les parents dans la vie du quartier.



Être à l'écoute des propositions et des demandes

La réunion de rentrée à laquelle sont conviés aussi les collègues de la MEP, est l'occasion d'exprimer aux parents la place qu'on leur confère.

Cette réunion est toujours conviviale et permet aux parents de comprendre où ils sont, les possibilités qui leurs sont offertes au Tempo.

En étant à l'écoute des demandes des parents, l'équipe se doit de recueillir toutes les propositions.

Les demandes seront étudiées, a posteriori, sur leur faisabilité et leur opportunité. Néanmoins, notre expertise dans le champ de la petite enfance, nous démontre la pertinence des idées des familles (soirée thématique, pique-nique, spectacles...)

Nous utilisons plusieurs supports pour communiquer et faire du lien avec les parents.

Nous avons un petit journal, envoyé par mail tous les vendredi et affiché au centre social, avec des photos et anecdotes de la semaine. Nous diffusons des diaporamas photos à plusieurs occasions (fêtes, réunions...)



L'application KIDIZZ est mise en place depuis 2018.

Nous organisons des temps café en matinée ou en soirée afin d'échanger sur différents thèmes et nous faisons de petites expositions sur des thèmes du projet ou sur demande des parents. Les autres parents et les sorties sont aussi l'occasion d'échanges et de liens.

Un conseil de parents existe depuis 2018. Celui-ci a prit une forme nouvelle depuis 2021. En effet, nous proposons 2 fois par an un repas convivial sur le temps de la pause méridienne.

Parfois ce sont des parents qui préparent le repas, une occasion des les valoriser et de créer du lien.

Sont conviés les représentants de la ville, la PMI, la CAF et des partenaires tel que la MEP, des intervenants...

Les parents peuvent faire dans l'année ce qu'ils souhaitent en fonction de leurs besoins, envies et disponibilités. Parfois il y a des parents représentants.



Nous accordons une attention particulière aux familles fragiles. Ecoute, proposition de rencontres individuelles avec le RSAI, la directrice ou l'EJE, accompagnement avec la référente du projet PAR, liens avec les partenaires sociaux...

Mise en place du parcours parents avec des interventions adaptées aux besoins repérés par les professionnels et sur demandes des parents.

● Le dispositif PAR :

- ✦ Faciliter l'accompagnement vers l'autonomie et vers l'emploi des parents-usagers de la crèche en situation de précarité.
- ✦ Amener les publics fréquentant les actions de formation et insertion (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeune parent isolé...) à organiser la garde de leurs enfants pour réussir leur parcours d'insertion ou de formation.

● Un multi accueil labélisé AVIP :

La structure est labélisée depuis 2020 Pour faciliter l'insertion des parents, la mixité, la réduction des inégalités dès le plus jeune âge et lutter contre la pauvreté.

2 places sont réservées chaque année à l'accueil d'enfants dont les parents sont dans un processus de réinsertion professionnelle ou sociale.

3.2. Inscription de l'EAJE dans une démarche en faveur du développement durable

Démarches de développement durable entreprise au sein de l'établissement

Au Tempo, afin de participer au développement durable, nous avons :

- ✦ Mis en place d'un compost dans le jardin de la MEP (accessible également aux familles)
- ✦ Des bacs de tri dans la cuisine afin de trier les déchets au fur et à mesure
- ✦ A disposition dans l'entrée, des surchaussures lavables pour les familles
- ✦ Des serviettes de toilette, des bavoirs lavables pour les enfants
- ✦ Mis en place de l'utilisation de matières réutilisables pour les activités avec les enfants avec comme exemple dessins sur les vitres, rouleau de papier, boîte à camembert, pot en verre de yaourt...
- ✦ Utilisation de produits Ecocert + vapedil
- ✦ Ateliers cuisine avec des produits locaux de saison
- ✦ Récupération de l'eau des repas pour arroser le jardin
- ✦ Sensibilisation des professionnels et familles à travers différentes actions



Actions d'implication et de formation des équipes, de sensibilisation des familles, et critères de choix des partenaires

- ✦ Nous sensibilisons les familles en utilisant des matières réutilisables lavables comme les surchaussures et les incitons à nous partager des objets du quotidien que nous pourrions utiliser avec les enfants en activité (boîte à fromage, pot en verre...). Nous participons également aux dons de vêtements, de jouets...en fin d'année pour le CADA ...
- ✦ Bourses aux jouets et aux vêtements
- ✦ Dons de vêtements entre parents
- ✦ Armoire à prêt de livres et jeux pour les familles
- ✦ Armoire à dons de la MEP
- ✦ Frigo solidaire à la MEP
- ✦ Vêtementerie de la MEP
- ✦ Avec l'équipe nous sommes investis dans la réutilisation de tout ce qui nous entoure et transmettons aux enfants l'envie de réutiliser et de faire le tri lorsque nous avons besoin de jeter.
- ✦ Le choix des partenaires avec lesquels nous travaillons est important, c'est pourquoi notre central d'achat Apogées est spécialisée dans le choix de distribution de fournisseurs engagés dans l'économie sociale et solidaire.
- ✦ Nous travaillons en système court avec des producteurs directs et sommes toujours en recherche de nouveaux collaborateurs.
- ✦ Nous avons changé les fenêtres pour plus d'économie d'énergie.
- ✦ Les parents qui le souhaitent peuvent nous apporter leurs couches lavables.

4. Conclusion



Nous travaillerons à développer notre accompagnement auprès des enfants et de leurs familles pour répondre au plus individuellement aux besoins de chacun, et pour répondre aux besoins du territoire. Nous prévoyons un travail de fédération de l'équipe autour de ce nouveau projet d'établissement pour le faire vivre et pouvoir prévoir des indicateurs d'évaluation de la qualité de l'accueil afin de réaliser des bilans réguliers. Pour nous, évaluer le projet d'établissement, c'est se donner les moyens de l'adapter aux évolutions du contexte et des pratiques dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'accueil (Article D.214-2 du CASF)



leo lagrange

5.8. DOSSIER CAF

Cf. ci-après



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 28/04/2025 à 21:42:37

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Synthèse des données déclarées

	Réelle 2024	Réelle 2023	Réelle 2022
Nombre d'heures réalisées	19 393,00	29 301,00	29 415,00
Nombre d'heures facturées	20 298,00	31 172,00	30 946,00
Nombre d'heures non facturées prises en charge par la PSU sur décision Cnaf	0,00	0,00	
Taux de ressortissants du régime général	99,00	99,00	99,00
Capacité d'accueil théorique	27 930,00	42 560,00	41 990,00
Capacité d'accueil modulée	27 740,00	41 440,00	
Total charges	289 464,18	415 568,98	387 955,70
Participations familiales déductibles de la PS	21 479,86	30 050,34	33 982,49
Prix de revient	14,93	14,18	13,19
Prix de revient plafond	10,05	9,71	9,10
Taux de facturation calculé	104,67	106,39	105,20
Résultat de l'exercice	1 381,73	9 027,57	2 529,12
Montant de la subvention PSO	112 813,21 *	168 782,69	151 073,90

➤ Montant de la subvention PSO **estimé** sur la base de votre déclaration réelle 2024 :

112 813,21 € *

**Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.*



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Données d'activité déclarées

Autorisation de Fonctionnement*

Autres données

Date début d'autorisation de fonctionnement	01/01/2024
Date fin d'autorisation de fonctionnement	01/01/2024
Nombre de places 0 à moins de 6 ans	20

* Vous avez plusieurs autorisations de fonctionnement sur l'exercice de la déclaration, votre capacité d'accueil théorique est calculée à partir de l'autorisation de fonctionnement ayant le plus grand nombre de places.

Heures de présence

Nombre d'heures de présence	19 393,00
-----------------------------	-----------

Heures facturées

Nombre d'heures facturées	20 298,00
---------------------------	-----------

Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH	0.00
Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	2.00
Nombre d'heures facturées liées aux enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH	0.00
Nombre d'heures facturées pour les enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	669.00
Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté	29.00
Nombre de places réservées enfants de personnel	0.00
Nombre d'assistants maternels	0.00
Nombre d'enfants inscrits dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	8.00
Nombre d'ETP : Fonctions de direction	1.00
Nombre d'ETP : Encadrant directement les enfants	5.00
Nombre d'ETP : Autres catégories de personnel	1.00
Poste(s) à pourvoir : Fonctions de direction	0.00
Poste(s) à pourvoir : Encadrant directement les enfants	0.00
Poste(s) à pourvoir : Autres catégories de personnel	0.00

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 28042025 214239

PAGE 2/7



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ **Contrôles des données d'activité déclarées ayant nécessité une explication**

C21 - Variation des heures facturées par rapport à N-1

La variation des heures facturées déclarées est à justifier (20 298 heures). -10 874 heures, -34,88% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (31 172 heures).

Justification :

La déclaration 2024 est sur 8 mois alors que la déclaration 2023 est sur 12 mois.

Nous avons eu un taux d'occupation plus faible car plus d'absences, plus de vacanciers, moins de demandes d'occasionnels, des contrats variables avec des parents qui sont en difficultés et cherchent donc à mettre leurs enfants le moins possible pour payer moins cher.

Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Données financières déclarées

Charges

60CCHES	Achats : couches	1 163,88
60REP	Achats : repas	11 899,00
60MPEDA	Achats : matériel pédagogique	6 635,82
60AUT	Achats : autres achats	273,72
611	Sous-traitance générale	651,61
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	70 422,90
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	3 266,42
621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)	
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	2 211,36
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	12 620,62
63B	Autres impôts et taxes	1 738,73
64	Frais de personnel	147 507,20

Produits

70623	Prestation de Service reçue de la Caf	129 502,90
70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	2 333,33
70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	22 852,05
70641	Participations familiales déductibles de la PS	21 479,86
70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
708	Produits des activités annexes	
741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742	Subventions et prestations de service régionales	
743	Subventions et prestations de service départementales	
744	Subventions et prestations de service communales	103 848,80
7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	1 139,22
7452	Subventions d'exploitation Caf	906,67
746	Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 28042025 214239

PAGE 4/7

Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Charges

65	Autres charges de gestion courante	16 160,18
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	14 912,74
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices	
	Total charges	289 464,18
86	Contributions volontaires	
CC	Total charges et contributions volontaires	289 464,18
	Résultat	
44571	Tva collectée	

Produits

7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
75	Autres produits de gestion courante	7 665,53
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	
79	Transfert de charges	1 117,55
	Total produits	290 845,91
87	Contrepartie des contributions volontaires	
PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	290 845,91
1 381,73		
44566	Tva déductible	



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ **Contrôles des données financières déclarées ayant nécessité une explication**

C23 - Variation des participations familiales déductibles de la PS par rapport à N-1

La variation des participations familiales déductibles de la PS déclarées est à justifier (21 479,86 euros). -8 570,48 euros, -28,52% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (30 050,34 euros).

Justification :

La déclaration 2023 est sur 12 mois alors que la déclaration 2024 est sur 8 mois.



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Contrôles de la déclaration ayant nécessité une explication

C20 - Variation des charges par rapport à N-1

La variation des charges est à justifier (289 464,18 euros). -126 104,8 euros, -30,35% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (415 568,98 euros).

Justification :

La déclaration 2023 est sur 12 mois alors que la déclaration 2024 est sur 8 mois.

C22 - Variation des heures réalisées par rapport à N-1

La variation des heures réalisées déclarées est à justifier (19 393 heures). -9 908 heures, -33,81% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (29 301 heures).

Justification :

La déclaration 2023 est sur 12 mois alors que la déclaration 2024 est sur 8 mois.



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Cette déclaration a été transmise à votre caf le 28/04/2025 à 21:50:12

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Synthèse des données déclarées

	Réelle 2024	Réelle 2023	Réelle 2022
Nombre d'heures réalisées	9 982,00	29 301,00	29 415,00
Nombre d'heures facturées	10 344,00	31 172,00	30 946,00
Nombre d'heures non facturées prises en charge par la PSU sur décision Cnaf	0,00	0,00	
Taux de ressortissants du régime général	99,00	99,00	99,00
Capacité d'accueil théorique	15 200,00	42 560,00	41 990,00
Capacité d'accueil modulée	15 200,00	41 440,00	
Total charges	149 399,52	415 568,98	387 955,70
Participations familiales déductibles de la PS	12 746,45	30 050,34	33 982,49
Prix de revient	14,97	14,18	13,19
Prix de revient plafond	10,05	9,71	9,10
Taux de facturation calculé	103,63	106,39	105,20
Résultat de l'exercice	208,23	9 027,57	2 529,12
Montant de la subvention PSO	56 094,65 *	168 782,69	151 073,90

➤ Montant de la subvention PSO **estimé** sur la base de votre déclaration réelle 2024 :

56 094,65 € *

**Le présent document constitue une estimation du montant de la subvention PSO, pour l'année indiquée, à partir des informations que vous avez saisies au cours des étapes précédentes, il ne saurait engager la Caf sur le montant définitif de la subvention PSO à percevoir. Ce document ne peut en aucun cas constituer un avis officiel de versement. Dès lors il ne doit pas être présenté à des organismes pour bénéficier d'un avantage quelconque.*



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Données d'activité déclarées

Autorisation de Fonctionnement*

Autres données

Date début d'autorisation de fonctionnement	01/01/2024
Date fin d'autorisation de fonctionnement	01/01/2024
Nombre de places 0 à moins de 6 ans	20

* Vous avez plusieurs autorisations de fonctionnement sur l'exercice de la déclaration, votre capacité d'accueil théorique est calculée à partir de l'autorisation de fonctionnement ayant le plus grand nombre de places.

Heures de présence

Nombre d'heures de présence	9 982,00
-----------------------------	----------

Heures facturées

Nombre d'heures facturées	10 344,00
---------------------------	-----------

Nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH	0.00
Nombre d'enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	1.00
Nombre d'heures facturées liées aux enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH	0.00
Nombre d'heures facturées pour les enfants inscrits dont le handicap est en cours de détection	427.00
Nombre d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté	21.00
Nombre de places réservées enfants de personnel	0.00
Nombre d'assistants maternels	0.00
Nombre d'enfants inscrits dont un des parents est engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	7.00
Nombre d'ETP : Fonctions de direction	1.00
Nombre d'ETP : Encadrant directement les enfants	5.00
Nombre d'ETP : Autres catégories de personnel	1.00
Poste(s) à pourvoir : Fonctions de direction	0.00
Poste(s) à pourvoir : Encadrant directement les enfants	0.00
Poste(s) à pourvoir : Autres catégories de personnel	0.00

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 28042025 215013

PAGE 2/7



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ **Contrôles des données d'activité déclarées ayant nécessité une explication**

C21 - Variation des heures facturées par rapport à N-1

La variation des heures facturées déclarées est à justifier (10 344 heures). -20 828 heures, -66,82% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (31 172 heures).

Justification :

L'exercice 2023 est sur 12 mois alors que cette déclaration 2024 est sur 4 mois.

TO inférieur aux années passées avec une rentrée plus que calme (enfants arrivés tardivement , des déménagements....)

Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Données financières déclarées

Charges

60CCHES	Achats : couches	855,22
60REP	Achats : repas	5 930,89
60MPEDA	Achats : matériel pédagogique	7 561,21
60AUT	Achats : autres achats	2 264,62
611	Sous-traitance générale	325,81
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives	16 779,21
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR	1 572,20
621	Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)	
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	1 830,68
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	10 346,76
63B	Autres impôts et taxes	869,37
64	Frais de personnel	85 389,83

Produits

70623	Prestation de Service reçue de la Caf	62 698,85
70624	Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	1 166,67
70626	Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale	12 304,95
70641	Participations familiales déductibles de la PS	12 746,45
70642	Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
708	Produits des activités annexes	
741	Subventions et prestations de service versées par l'Etat	
742	Subventions et prestations de service régionales	
743	Subventions et prestations de service départementales	
744	Subventions et prestations de service communales	51 924,44
7451	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF)	558,62
7452	Subventions d'exploitation Caf	453,33
746	Subventions d'exploitation et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	
747	Subventions d'exploitation et prestations de service versées par une entreprise	

Emplacement réservé à la Caf

DECLPART 28042025 215013

PAGE 4/7



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Charges

65	Autres charges de gestion courante	8 217,35
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	7 456,37
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations	
69	Impôts sur les bénéfices	
	Total charges	149 399,52
86	Contributions volontaires	
CC	Total charges et contributions volontaires	149 399,52
	Résultat	
44571	Tva collectée	

Produits

7481	Subventions d'exploitation reçues de l'Union Européenne	
7488	Subventions d'exploitation reçues d'autres entités publiques	
75	Autres produits de gestion courante	3 832,76
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	
79	Transfert de charges	3 921,68
	Total produits	149 607,75
87	Contrepartie des contributions volontaires	
PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	149 607,75
208,23		
44566	Tva déductible	



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Contrôles des données financières déclarées ayant nécessité une explication

C23 - Variation des participations familiales déductibles de la PS par rapport à N-1

La variation des participations familiales déductibles de la PS déclarées est à justifier (12 746,45 euros). -17 303,89 euros, -57,58% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (30 050,34 euros).

Justification :

L'exercice 2023 est sur 12 mois alors que cette déclaration 2024 est sur 4 mois.



Déclaration réelle 2024 pour la période du 01/09/2024 au 31/12/2024

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : EAJE CS Le Tempo

➤ Contrôles de la déclaration ayant nécessité une explication

C20 - Variation des charges par rapport à N-1

La variation des charges est à justifier (149 399,52 euros). -266 169,46 euros, -64,05% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (415 568,98 euros).

Justification :

L'exercice 2023 est sur 12 mois alors que cette déclaration 2024 est sur 4 mois.

C22 - Variation des heures réalisées par rapport à N-1

La variation des heures réalisées déclarées est à justifier (9 982 heures). -19 319 heures, -65,93% par rapport à la déclaration de référence Réelle 2 023 (29 301 heures).

Justification :

L'exercice 2023 est sur 12 mois alors que cette déclaration 2024 est sur 4 mois.

5.9. CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Cf. ci-après

Vertical Paysage

20 rue Docteur Laguesse - 21000 Dijon

Tél : 07 60 90 60 22

Fax : 09 72 26 91 73

E-mail : william.tromp@vertical-paysage.fr

Site Internet : www.vertical-paysage.fr



Vertical Paysage - Devis n°2020.002.059

Adresse du chantier

Le tempot
21, rue Maurice Ravel
21000 Dijon

Adresse de facturation

LLPE BFC le tempo
21, rue Maurice Ravel
21000 Dijon

Descriptif des travaux

* contrat d'entretien d'espace vert

Date du devis : 13/02/2020

Devis numéro : 2020.02.059

Intervention : A définir

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Total
tonte des surfaces gazonnées	10	Forfait	12,50 €	125,00 €
nettoyage du sol de l'air de jeu	1	Forfait	70,00 €	70,00 €
taille des arbustes	1	Forfait	60,00 €	60,00 €
ramassage des feuilles	10	Forfait	60,00 €	600,00 €
évacuation et traitement des déchets	1	Forfait	38,33 €	38,33 €
Total HT				893,33 €
T.V.A. 20%				178,67 €
Total TTC				1 072,00 €

Conditions de règlement :

La facturation sera réalisée trimestriellement. Nous attirons votre attention sur le fait que les prestations convenues ci-dessus sont payables dans un délai de trente jours à compter de la réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque au profit de notre société. Tout retard au-delà du délai susvisé fait courir des intérêts légaux à l'égard de la partie défaillante et ce sans sommation préalable.

Pour l'entreprise :

Le 13 février 2020 à Dijon

SARL Vertical Paysage
RCS Dijon 533 582 185
Tél. 07 60 90 60 22 - Fax 09 72 26 91 73
william.tromp@vertical-paysage.fr

William TROMP

Pour le Client :

Le 13/02/2020 à Dijon

Signature précédée de la mention :
"Lu et approuvé, Bon pour Accord"

Lu et approuvé, bon pour accord



CONTRAT ANNUEL DE VERIFICATION D'EQUIPEMENTS D'AIRES DE JEUX

**ANNEE DE REFERENCE : 2025
RECONDUCTIBLE 3 FOIS**

Réf : C-LLPE250327

MULTI-ACCUEIL LE TEMPO – 21000 DIJON

Entre les soussignés :

D'une part : **LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BFC LE TEMPO**
21 RUE MAURICE RAVEL
21000 DIJON
N° de SIREN : 323686691

Représentée par : ...

Et d'autre part : **LA SOCIETE SYSTEMES-PLUS**
22B rue du Verger Jacob
21540 Savigny Sous Mâlain

Représenté par : Le gérant, Lilian MONTENOISE

Il a été convenu que SYSTEMES-PLUS réalise à la demande de la fédération Léo Lagrange les prestations suivantes aux conditions particulières définies ci-après.



Prestations :

Contrôle principal des jeux et aires de jeux selon notre procédure technique PT01 (voir annexe).

Fréquences des prestations :

Contrôle périodique des équipements d'aires de jeux : annuel.

Lieux d'interventions et équipements concernés :

- Aire de jeux située dans la cour extérieure du multi-accueil Le Tempo comprenant :
 - 1 maisonnette
 - 1 toboggan

Organisation des prestations :

SYSTEMES-PLUS réalise ses prestations selon les fréquences définies ci-dessus sur rendez-vous.

Après chaque intervention, nous émettons un rapport de contrôle au format PDF transmis par Email comprenant un descriptif de chaque équipement vérifié avec la localisation des éventuelles anomalies et des préconisations de réparations.

Tarifs :

Les prestations sont réalisées aux tarifs de bases définis ci-après :

Tarif par intervention : 97,50 € Hors Taxes tous frais compris pour le contrôle de l'ensemble des 2 équipements d'aires de jeux définis ci-dessus.

TVA (20%) en sus, soit 117,00 € TTC.

A la demande du gestionnaire, il sera retranché ou ajouté 10€ Hors Taxes pour tout équipement contrôlé en moins ou en plus le jour de notre intervention.

Facturation :

Les factures sont transmises avec les rapports, elles sont payables net sans escompte à réception par virement ou chèque à l'ordre de SYSTEMES-PLUS :

Coordonnées bancaire : Caisse d'épargne Bourgogne/Franche-Comté
Compte n°12135 00300 08000942845 84 IBAN : FR76 1213 5003 0008 0009 4284 584 BIC: CEPAFRPP213

SYSTEMES PLUS : 22B rue du verger Jacob, 21540 Savigny Sous Mâlain
Tél : 06.08.81.03.80 – Fax : 09.72.27.60.80 – systemes.plus@live.fr Visitez notre site : www.controlejeusport.fr
SYSTEMES-PLUS (SARL au capital de 13000€) n° SIRET : 53859775800027



Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une intervention courant 2025, il est ensuite reconductible 3 fois sans que la durée ne dépasse quatre ans. Il pourra toutefois être dénoncé par l'une ou l'autre des parties au moins 2 mois avant la date anniversaire de notre précédente intervention.

Le présent contrat comporte 4 pages (annexe comprise). Pour être valide il doit être daté et visé avec un cachet par les deux parties :

Le prestataire :
SYSTEMES-PLUS,
Le 27/03/2025
L. Montenoise
SYSTEMES-PLUS SARL
22B rue du Verger Jacob
21540 SAVIGNY-SOUS-MALAÎN
N° SIRET : 53859775800027

Le client :


SAS LLPE BFC
MULTI ACCUEIL LE TEMPO
21 rue Maurice Ravel
21000 DIJON
Tel : 03.80.10.48.52
SAS au capital de 10 000 €
SIREN : 824 334 452 R.C.S. Lyon



Procédure technique (n°PT01) **Contrôle principal annuel des aires de jeux**

Objectifs :

- Contrôler le niveau de sécurité global de chaque aire de jeux, de chaque équipement et de sa surface de réception.

Mission :

- Procéder aux essais de fonctionnement et déceler les éventuels signes d'usures.
- Vérifier les marquages et les informations aux usagers.
- Relever les éventuels écarts à traiter après notre intervention et proposer des solutions de mise en conformité.
- Emettre un avis sur le maintien ou non de l'accessibilité aux usagers de chaque aire et de chaque équipement.
- Proposer des solutions pour améliorer la conservation des équipements

Référentiels :

- Décrets n°94-699 du 10 août 1994 et n°96-1136 du 18 décembre 1996
- Normes EN1176
- Référentiel FIFAS pour les jeux installés avant le 1^{er} janvier 1995
- article L221-1 du code de la consommation.

Déroulement de l'intervention :

- L'intervention est réalisée en autonomie avec nos moyens et matériels de contrôle sans investigations destructives.
- La date d'intervention est définie en commun avant l'intervention.
- Les équipements et leur documentation doivent être accessibles pendant toute la durée de l'intervention.

Résultats des vérifications :

A l'issue de notre intervention, nous émettons un rapport détaillé comprenant :

- Pour l'aire de jeu, une photo et les éventuels écarts relevés.
- Pour chaque équipement un descriptif, une photo, une fiche d'examen avec un reportage photo des éventuels écarts relevés et des suggestions pour y remédier.
- L'envoi de ce rapport met fin à notre prestation.

Limite de la prestation :

La prestation ne comprend pas :

- d'évaluation des parties non visibles ou non accessibles (massifs ou ancrages non visibles et éléments de structure non apparents)
- de vérifications de la solidité par calculs.
- d'évaluation des risques toxicologiques, de noyade, d'infection.
- d'évaluation des risques électriques ni des fonctionnements électroniques intégrés dans les jeux.
- de test HIC de la qualité amortissante des sols amortissants (peut-être réalisé en option sur demande du client).

V2401202

5.10. CONTRATS FOURNISSEURS SUPÉRIEURS À 10 000 €

Néant



LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

2 rue Maurice Moissonnier
69120 VAULX-EN-VELIN

petite-enfance@leolagrange.org